

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuses.

M A R S 1709.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. IX.

AVIS DU LIBRAIRE.

LA reputation que ce Journal s'est
acquise dans presque toutes les parties
de l'Europe, va toujours en augmentant,
parce que l'Auteur n'oublie ni soins ni
dépenses pour répondre aux esperances
favorables, & à la bonne opinion qu'on
en conçût dès les premiers mois qu'il pa-
rut : ces progrès m'obligent de me tenir
fourni de corps complets & de mois se-
parez de cet Ouvrage, afin que les
Curieux soient servis aussitôt qu'ils le
souhaiteront ; mais nôtre Auteur conti-
nuë d'avertir qu'il ne recevra pas les
Memoires & Pièces concernant les in-
terêts particuliers, ou ceux de leurs amis,
pour inserer dans ce Journal, à moins
qu'ils ne les affranchissent : on les averti-
même qu'ils seront toujours rejettez ou
laissez en rebut, avec d'autant plus de
justice que le public prend peu de part
aux affaires des particuliers, les généra-
les remplissent mieux son attente ; mais
quand ce seront des pièces intéressantes &
curieuses, dont le Public est bien aise d'en
avoir connoissance, on prie de les adresser
au Libraire ou à l'Auteur, qui en fera
l'usage qu'elles meriteront.

LA CLEF DU CABINET¹⁵⁷

DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature, & autres remarques curieuses.

Mars 1709.

ARTICLE I.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. Cette premiere paragraphe ne regarde pas seulement le continent d'Espagne, elle concerne une verité que presque tous les hommes de l'Europe ont éprouvée en leur propre personne, les uns plus, les autres moins : c'est que le froid excessif du mois de Janvier a été plus vif & plus rude, que tous ceux qu'on avoit ressenti depuis plus de soixante ans. Si Mr. Boileau avoit eu en vûe la rigueur de la saison, lors qu'il disoit :

*Froid ou
gelées excessives.*

*Un fou du moins fait rire, & peut nous égayer;
Mais un froid Ecrivain ne sçait rien qu'en-
nuoyer.*

Son expression n'auroit dû choquer au-
L 2 cun

cun de ceux qui ont eu la plume à la main, dans ce premier mois de l'année, car il faut avoir pris de grandes précautions pour empêcher l'ancre de gêler, même au bout de la plume. A mon égard je conviens, qu'en plus d'un sens, j'ai été du nombre de ces *froids Ecrivains*.

*Dangereux
de boire à la
glace,*

*Secret pour
rafraichir
l'eau sans
glace,*

*Effets de la
gelée,*

Ceux qui ont eu des glaciers à remplir, même dans les pays les plus chauds, ne peuvent pas s'excuser de ne l'avoir pas fait faute de glace, puis que nous apprenons d'Espagne & d'Italie, que la gélée n'y a pas été moins rude (à proportion,) que dans les Provinces Septentrionales de l'Europe: à cette occasion j'ai deux remarques à faire, fondées sur l'expérience d'une infinité de personnes: & sur la connoissance des plus celebres Medecins Septentrionaux, auxquels le Lecteur fera telle attention qu'il jugera à propos: la premiere que dans les grandes chaleurs, il est très-agréable, & encore plus dangereux de boire à la glace: la seconde c'est un secret connu de bien des gens, & ignoré par un plus grand nombre; c'est de sçavoir rafraichir l'eau pour boire avec la même delectation qu'à la glace sans s'exposer à aucun danger: il faut faire bouillir l'eau pour lui ôter sa crudité, ensuite l'exposer aux ardeurs du Soleil, & après la couvrir à l'ombre, de maniere qu'elle ne puisse point prendre l'air, elle deviendra froide comme la glace: l'expérience est très-aisée à faire.

Les Sçavans, entre autres Mr. Auzout, ont remarqué que les fortes gélées raccourcissent tous les corps, même les métaux: que par exemple un tuyau de fer blanc,
de

des Princes &c. Mars 1709. 159

de douze pieds, exposé à la gelée, racourcira de deux, trois & quatre lignes, suivant qu'elle sera plus ou moins forte : Sur ce pied-là on a dû faire de belles observations cet hiver dans les sçavantes Accademies ; quelques-unes viendront sans doute à la connoissance du public.

II. Passons de reflexions astronomiques à quelques remarques occasionnées par la violente gelée de cette année : on a observé que dans les Provinces du Midi, le froid a devancé de quelques jours celui qui s'est fait ressentir du côté du Septentrion : par exemple, dès le premier Janvier la Riviere d'Erbe en Espagne commença à se gélér, quoi que deux jours auparavant le tems fût si doux, qu'on avoit de la peine à se promener au Soleil, sans en ressentir une chaleur trop vive : en Provence, Languedoc & Dauphiné, le froid fut si violent, que le 8. Janvier, le Rhône, (le plus rapide fleuve de l'Europe,) fut gélé en plusieurs endroits : A Paris, Angleterre, Hollande &c. la gelée ne commença que la nuit du 5. au 6. Janvier ; elle alla en augmentant pendant dix-neuf jours d'une maniere si violente, que les hommes de 80. ans ne se souviennent pas d'avoir vu un si rude hiver : toutes les grosses Rivieres ont été gelées : on a trouvé dans plusieurs endroits des glaces de l'épaisseur de 4. à 5. pieds. L'extrême âpreté du froid, a fait fendre de gros arbres dans les Forêts en plusieurs endroits : le détroit du Zund fut fermé par les glaces en 24. heures de tems ; on a trouvé dans le Nord des Tigres & des Ours morts par le froid ; on peut juger de-là ce que les hommes, &

*Quelques
circonstances
de la ru-
de gelée de
1709.*

les autres animaux peuvent avoir souffert. A Paris le grand froid fit cesser les spectacles publics, les Colleges, la plupart des Tribunaux, & généralement toutes les Assemblées: la même chose s'est pratiquée dans presque toutes les grandes Villes, tant de ce Royaume-là, que de plusieurs autres Etats, où l'on ne voyoit presque personne dans les rues.

Il est mort par tout une infinité de personnes de tout sexe & de tout âge, principalement des enfans & des vieillards: parmi ceux qui n'avoient pas les commoditez de se garantir contre un froid si extraordinaire, on a trouvé des familles entieres mortes de froid dans leurs maisons, n'ayant pas la force d'en sortir pour aller chercher à vivre, ou à se chauffer. On doit inferer de là ce qu'ont dû souffrir les troupes qui se sont trouvées exposées à de longues marches, comme par exemple celles qui deux jours avant cette gelée partirent du Camp devant Gand, pour aller dans les quartiers d'hiver qu'on leur avoit assigné en Allemagne.

Toutes les lettres venues du Pais de Liege, de Cologne, & de beaucoup d'autres endroits font une si triste peinture de l'état de ces pauvres troupes, que les cœurs les plus endurcis ne pouvoient pas se dispenser d'en avoir compassion; ces lettres marquent entre autres choses, qu'il est resté dans les chemins quantité de Soldats, qui étans mal habillez & mal chauffez, (comme on peut se le représenter après une si longue & si rude Campagne, dans les endroits où autrefois les operations de guerre finissoient

avec le mois de Septembre ou d'Octobre,) avoient les pieds gêlez : que d'autres ne pouvant plus porter les armes, les laissoient tomber par les chemins, sans avoir la force de les reprendre : que plusieurs des plus robustes, (auxquels les Officiers dans les endroits du passage, faisoient distribuer quantité de Brandevin,) n'avoient pas laissé de périr, parce qu'ils n'avoient pas pû résister au combat qui se faisoit entre le feu que l'eau de vie allumoit dans leurs entrailles, & le froid qui saisissoit violamment toutes les parties de leur corps ; de manière qu'on voyoit à tout moment de grands & gros hommes, se portans bien, tomber morts aux pieds de leurs Officiers : on en remarqua plusieurs, dont les narines étoient comme bouchées par des glaçons attachez à leur moustaches, formés de l'humidité de leur souffle, ce qui les étouffoit : Je ne m'arrête pas à beaucoup d'autres circonstances qui ne sont pas moins sensibles que celles-là, ni aux imprécations & malédictions, qu'on dit que la plupart des Officiers subalternes, aussi bien que les Soldats vomissoient contre les Généraux, qui les avoient gardez en Flandres plusieurs mois au-delà du tems limité pour la Campagne : la misère & la douleur arrache souvent des plaintes & des blasphêmes, que ceux qui ne les approuvent pas, n'auroient pas raison, ni la force de les punir.

Le 25. Janvier le tems se radoucit beaucoup, il dégêla même pendant quelques jours : mais peu après il tomba une très-grande abondance de neiges, qui couvrent encore la campagne au moment que nous

composons cet Article, laquelle a été suivie d'une nouvelle gélée beaucoup moins rude que la précédente.

III. Jusques après l'arrivée de S. A. R. Mr. le Duc d'Orleans, qu'on attend en Espagne dans le courant de ce mois, on ignorera quelles seront les premières opérations de la Campagne : cependant plusieurs Officiers Généraux se sont rendus à Madrid pour rendre compte à la Cour de l'état des troupes, des Magasins &c. des endroits où ils ont eu le Commandement : les ordres furent donnés en même tems pour mettre toutes choses en bon état, afin qu'à l'arrivée de Mr. le Duc d'Orleans, & lors que la saison le permettroit, on trouvât que tout fût prêt pour exécuter les projets qui auroient été arrêtés entre les deux Cours. On a remarqué, (& les Puissances Alliées ne l'ignorent pas,) que les Espagnols continuent à donner des preuves convaincantes de leur attachement, & de leur fidélité pour le Roi Philippe V.

*Zeile des
Espagnols
pour Phi-
lippe V.*

Le Clergé, la Noblesse & le peuple coucourent unanimement à défendre la Couronne & la Monarchie : les enrôlemens des Soldats, & la cotisation des sommes nécessaires à leur entretien sont volontaires : chacun s'empresse à se distinguer dans cette occasion, & l'on peut assurer, (sur le recit des lettres de gens dignes de foi & non suspects,) que les mauvais succès que les armes des deux Couronnes ont eu en Flandres la dernière Campagne, bien loin d'avoir abattu le cœur des Castillans, a redoublé leur zèle & leur attachement, en faveur du Roi auquel ils sont soumis. La seconde grossesse de la Reine ne contribué pas peu à les affermir de

de plus en plus. Comme les troupes Espagnoles s'aguerrissent tous les jours, la Couronne de France se verra peu à peu dispensée d'envoyer en Espagne un aussi grand nombre de troupes qu'elle y a entretenu les Campagnes précédentes, dont l'éloignement a si fort favorisé les projets des Alliez en Italie & en Flandres: Il est certain que si une fois les Espagnols sont en état, comme ils y sont résolus, de défendre eux seuls le Continent d'Espagne, la France sera assez forte pour résister au grand nombre d'ennemis qu'Elle a sur les bras: c'est du moins le sentiment de ceux qui croient bien connoître la force des uns & des autres,

IV. Les lettres venuës des Cours de France & d'Espagne ont souvent fait mention du mauvais état où étoit reduite cette partie de la Catalogne, occupée par les armes des Alliez: mais nous n'avions pas crû la misere aussi grande que nous l'insinuent les Imprimez d'Hollande du 15. Janvier: ils disent en termes exprés, que les Vaisseaux Anglois & Hollandois qu'on a laissez à Port Mahon, sont occupés à porter en Catalogne des grains & de la paille, dont on y avoit un extrême besoin, sur tout à Barcelonne. Cette circonstance fait aisément juger des autres neccessitez, tant à l'égard des hommes que des chevaux.

*Misere où
est reduite la
Catalogne.*

V. Sa Majesté C. en considération des importants services de Don Baltazar d'Amézaga, lui a donné le Gouvernement de Badajox, & la Commanderie d'Almendralejo, qui rapporte deux mille quatre cens Ducats de revenu annuel. Cette Commanderie est une des quatre-vingt-sept attachées à l'Ordre de Chevalerie de Saint Jaques.

*Remarques
sur l'Ordre
des Chevaliers
de St. Jaques.*

Par occasion il me sera permis de remar-

quer que quelques Auteurs comptent l'institution de cette Chevalerie dès l'année 844. lorsque, disent-ils, S. Jaques apparut au Roi Don Ramire, lui promettant le gain de la Bataille qui se donna près de Longronnon, entre son Armée & celle des Mores : d'autres ne la prennent que du tems que le Pape Alexandre III. approuva cet Ordre, en 1175. sous le Regne de Ferdinand II. Quoi qu'il en soit cet Ordre, qui suit la Regle de St. Augustin, a pour marque de ses Armoiries une Croix rouge en forme d'épée : tous les Chevaliers peuvent s'affoir & se couvrir devant le Roi lors qu'il tient Chapelle de l'Ordre : enfin c'est l'Ordre de Chevalerie le plus riche d'Espagne, dont les seuls Commanderies rapportent un revenu annuel de deux cens soixante onze mille sept cens dix Ducats.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

Arrêt pour les monoyes.

I. **L**A diminution des especes marquée pour le mois de Janvier, a eu lieu sur le pied que nous l'avons dit ailleurs : * mais celle qui avoit été fixée au mois de Fevrier, a été prorogée au premier de Mars, en vertu d'un Arrêt du 22. Janvier; qui ne fut rendu public que les premiers jours de Fevrier. Par cet Arrêt les Loüis d'or en France seront réduits au premier Mars à douze livres dix sols, les Ecus à trois livres sept sols, les pièces de vingt sols à quatorze sols six deniers, cel-

* Voyez Janvier page 37.

des Princes &c. Mars 1709. 165

celles de dix , à sept sols trois deniers , les pièces de Flandres à quatre livres sept sols. En Alsace les pièces seront également diminuées de cinq sols par Louïs d'or, & d'un sol par Ecu , afin d'y garder la proportion ordinaire à l'égard du cours qu'elles ont en France : car les Louïs d'or valent toujours en Alsace trente sols de plus qu'en France, & les Ecus huit sols de plus. Cet Artêt ne fait aucun changement aux pièces de quatre sols, elles auront cours pendant les mois de Février, & de Mars sur le pied du mois de Janvier, qui sont de trois sols neuf deniers en France; & quatre sols trois deniers en Alsace.

II. Le premier dégel, qui arriva sur la fin de Janvier & au commencement de Février, a causé de très-grands défordres le long des rivières, tant en France, en Allemagne qu'ailleurs, ayant renversé plusieurs Ponts & brisé une infinité de Batteaux. Les eaux de ces Rivières grossies par la fonte des neiges, sont sorties de leurs Lits en plusieurs endroits: Par exemple à Paris, on alloit en bateau dans la Place de Greve: Tous ceux qui habitent sur les Ponts où il y a des maisons bâties, les abandonnerent avec précipitation: on tendit les chaines aux deux bouts pour empêcher les Carosses & même le peuple, de passer sur ces Ponts tremblants par la violence des eaux, & par les secousses que les grosses pièces de glaces donnoient contre leurs pilliers: Cette frayeur ne fut pourtant suivie d'aucun accident fâcheux, & peu de jours après tout se rétablit dans le premier état.

Schisme des

III. Il s'est élevé une espee de Schisme dans le Chapitre general de l'Ordre de Cluni

Chapitre de Cluni,

qui

qui ne manquera pas de faire du bruit en Cour de Rome & ailleurs; pour connoître le fait dont il s'agit, il faut remonter à la source, la matiere est assez curieuse pour interesser mes Lecteurs, & meriter quelque place dans l'histoire du tems.

*Differenz
entre le Car-
dinal de
Boüillon, &
les Moines de
son Abbaye
de Cluni.*

Mr. le Cardinal de Bouillon, Abbé, Chef & Superieur de tout l'Ordre de Cluni, ayant convoqué le Chapitre General dans cette fameuse Abbaye, la premiere Sceance se tint le sept Octobre de l'année derniere. Lors qu'on voulut proceder à l'élection des nouveaux Definiteurs; quatre Definiteurs de l'étroite Observance, (sçavoir Don Hugues Dona Dieu; Don Ode Berner; Don Henri Ferriere, & Don Benoit du Vair,) s'attachant trop aux termes de l'Arrêt du Grand Conseil du 30. Mars 1705. prétendirent proceder seuls à l'Electiion de leurs nouveaux Definiteurs, en telle sorte & avec une telle indépendance, qu'ils ne fussent pas obligez de referer ni inserer leurs Elections dans les actes du definitoire, & que les Definiteurs de l'ancienne Observance n'eussent ni inspection, ni aprobation à donner à leurs Elections; mais comme cet Arrêt renvoyoit aux Bulles des Papes Gregoire IX. Nicolas IV. & Caliste III. & aux Chapitres généraux des années 1676. & 1678. dont il ordonnoit la pleine exécution, Mr. le Cardinal en fit faire la lecture en plein Chapitre, où l'on remarqua que ces actes ordonnoient, que chaque Observance fît ses Definiteurs à part, & qu'ensuite les Elections fussent rapportées & referées au commun Definitoire, pour donner une forme Canonique, & une autorité legitime à ces
Ele.

des Pinces Sc. Mars 1709. 167

Elections, qui devoient être insérées dans les actes du Définitoire.

Tout cela ne fut pas capable de vaincre l'opiniâtreté des quatre Définiteurs que j'ai déjà nommez; ils persisterent à refuser de se conformer aux anciens usages de ces Bulles & de ces Chapitres généraux; ce qui déterminâ enfin Mr. le Cardinal de proroger le Chapitre jusques à un tems plus favorable, pendant lequel on s'adresseroit aux Puissances Ecclesiastiques & seculieres, pour obtenir justice sur l'explication des ambiguités de l'Arrêt, qui sert de fondement à la conduite qu'ont tenuë ces Religieux de l'étroite Observance, lesquels dans bien des occasions n'ont pas été toujours si rigides. Ce fut le troisième jour de l'Assemblée, c'est-à-dire le 9. Octobre, que le Chapitre général fut dissous; ce même jour le Cardinal prononça un discours très pathétique, dont voici quelques traits qui concernent la dispute.

Ces quatre Définiteurs de la reforme, (dit-il) s'attachent uniquement à quelques dispositions de l'Arrêt, parce qu'ils les croient favorables à leurs entêtements injurieux à nôtre Dignité, & préjudiciables à nôtre juridiction; tandis qu'ils refusent de se soumettre aux autres prononciations du même Arrêt, parce qu'elles établissent ce que les premières avoient détruites; parce qu'elles les assujettissent aux loix générales de nôtre Ordre; Oüy mes chers enfans, (je parle aux Définiteurs de l'étroite Observance, fasse le Ciel que je puisse les toucher & les convaincre de leur propre intérêt;) vous avez un Arrêt, mais sa décision, n'est

*Harangue
de ce Cardi-
nal.*

„ n'est-elle pas exécutée, quand separez du
 „ commun Deffinitoire, vous avez choisi
 „ vos Deffiniteurs? n'est-il pas juste de sa-
 „ tisfaire aux autres dispositions du même
 „ Arrêt, dans les choses qui sont plus
 „ importantes & plus essentielles? Vòtre
 „ Arrêt veut que l'on procede à vos Ele-
 „ ctions, suivant les Bulles des Papes Gre-
 „ goire IX. Nicolas IV. & Caliste III.
 „ Ces Bulles portent en termes formels,
 „ *Que les quinze Deffiniteurs du Chapitre*
 „ *précedent éliront les quinze Deffiniteurs*
 „ *du nouveau Chapitre, à la pluralité des*
 „ *suffrages.* Ainsi on ne peut sans violer
 „ les loix si respectables se dispenser de
 „ proceder à l'Electiion dans le commun
 „ Deffinitoire, par les suffrages de tous les
 „ Deffiniteurs. Vous jugez bien que c'est
 „ pour donner une forme Canonique &
 „ conforme aux Bulles, au choix que vous
 „ aurez fait dans vòtre assemblée particu-
 „ liere.

Quelque tems après son Eminence s'a-
 dressant à tous les Religieux de la nouvelle
 Observance, il leur dit; „ Voudriez-vous
 „ exiger de moi, mes Peres; de moi Pré-
 „ tre, Evêque, Cardinal, Doyen du sacré
 „ College, vòtre Abbé & Superieur Ge-
 „ neral, que je souscrivisse en aveugle,
 „ sans examen, & même contre la connois-
 „ sance de mes devoirs envers Dieu, &
 „ envers l'Ordre; contre les sentimens de
 „ ma consciencie, que je souscrivisse, dis-
 „ je, à vos Elections & à vos Reglemens?
 „ Pouvés-vous prétendre que vos freres les
 „ anciens aient cette lâche & perilleuse
 „ complaisance? Vous-mêmes qui êtes obli-

obligez de faire profession d'une regula-
rité plus exacte, & qui devriez suivre une
Morale plus austere, pouriez-vous souf-
crire, sans reflexion & sans attention
aux Elections & aux Reglemens que vos
freres les anciens auroient faits ? Ne
sentez-vous pas les consequences d'une
conduite si irreguliere ? Seroit-il possible
que vôtre entêtement vous fit étouffer
tous les remords de vôtre conscience ?

Pour moi, me chers enfans, je ne
suis point incertain du parti que je dois
prendre ; les dignitez Ecclesiastiques,
ausquelles il a plu à la Divine Providen-
ce de m'élever & de m'appeller ; la Pour-
pre dont j'ai l'honneur d'être revêtu ;
mon très profond respect pour le Saint
Siège, mon attachement inviolable à ses
décisions dans une affaire toute de dis-
cipline ; tout m'apprend que je dois être
prêt de répandre jusques à la dernière
goutte de mon sang, plutôt que de souf-
frir le renversement des loix Ecclesiasti-
ques : mais bien loin, mes chers enfans,
que vôtre attachement aux loix de l'E-
glise, puisse nous causer quelques inquié-
tudes, c'est le moyen de plaire au Grand
Prince sous lequel nous vivons.

Enfin après que Mr. le Cardinal eut re-
cueilli les suffrages des autres Dessenieurs,
il dit, *que c'étoit avec une extrême douleur,*
qu'il se voyoit forcé de conclure à la rupture de
l'assemblée, jusques à ce qu'il eût plu à Dieu
de ramener les esprits, & lui rendre le cœur
d'un grand nombre de Religieux de l'étroite
Observance.

Cela n'empêcha pas les quatre Dessini-
teurs-

*Religieux
de Cluni in-
terdits &
suspendus.*

teurs de passer outre à l'Élection de sept nouveaux Dèffiniteurs de l'étroite Observance; Don Constance Châtignet qui étoit un des nouveaux élus, renonça à sa nouvelle qualité, & ne voulut pas l'accepter: on ne remarqua point tant de délicatesse aux six autres: mais Mr. le Cardinal, à la réquisition des Dèffiniteurs de l'ancienne Observance, cassa cette élection par son Ordonnance du dix Octobre, & après qu'elle eut été signifiée, son Eminence se retira; cependant les six nouveaux élus tinrent une espèce de Chapitre le 10. Octobre contre l'autorité du Général, & au préjudice des Loix & Statuts de l'Ordre; Dès que son Eminence, qui étoit près de Lion, en eut avis, elle donna une nouvelle Ordonnance le 16. Octobre, par laquelle tous les Règlemens faits dans ce prétendu Chapitre, furent cassez, & les six Dèffiniteurs republicains furent interdits & suspendus.

*Remarques
sur l'étendue
des bâtimens
de cette Ab-
baye.*

L'Abbaye de Cluni est un chef d'Ordre sous la Règle de St. Benoît, fondée en 910. elle est située dans le Maconnais en Bourgogne. Les Papes Grégoire VII. Urbain II. & Pascal II. avoient été Moines de Cluni. Pour donner en peu de mots une idée avantageuse de la grandeur & de la beauté des bâtimens de cette celebre Abbaye, il suffira de remarquer, que le Roi St. Louis; la Reine sa Mere; son Frere; le Duc d'Artois; la Princesse sa Sœur; Baudouin Empereur de Constantinople; les Fils des Rois d'Aragon & de Castille; le Duc de Bourgogne; & un grand nombre de Seigneurs distinguez, y ont logé en même tems, très commodément, sans que
les

des Princes 36. Mars 1709. 171

les Religieux furent obligez de quitter leurs Chambres, leur Refectoire, leur Chapitre, ni leurs appartemens ordinaires.

V. Mr. Maigrot Evêque de Conon dans la Chine, étant arrivé en France, après une navigation de près de 17. mois, rendit compte à la Cour de l'état de la Religion Chrétienne dans cet Empire : Ensuite il partit pour aller à Rome, afin d'en rendre un pareil au Pape : il passa à Lion aux Fêtes de Noël, & officia ce jour-là chez les Peres Jacobins où il étoit logé : il eut en passant des conférences particulières avec Mr. le Cardinal de Bouillon, & Mr. l'Archevêque de Lion, qui lui firent un très bon accueil. Peut-être que dans ces conversations les Jésuites de la Chine n'y furent pas oubliez.

Mr. Maigrot va à Rome & pourquoi.

V. Le 30. Janvier, le Roi fit une promotion de quarante-sept Brigadiers de Cavalerie, & de six Brigadiers de Dragons. Comme la Liste de leurs noms a été insérée dans les nouvelles publiques, & que d'ailleurs les personnes intéressées n'ont pas resté jusques à présent à être informées de ces bienfaits du Roi, en leur faveur, nous nous dispensons d'en grossir cet article.

Promotion de Brigadiers.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **I**L y a près de trois ans, * que nous donnâmes au Public l'Extrait fort étendu & circonstancié d'un ouvrage intitulé,
M. _____

* Voyez Tom. IV. de ce Journal pag 436.

*Testament
Politique
mis en prati-
que par
l'Empereur.*

tulé, *Testament Politique d'un Ministre de l'Empereur Leopold, &c.* Il en parut en ce tems-là des Copies imprimées dans différents endroits de l'Europe, tant en Latin, en Allemand, en Italien, qu'en François. Bien des gens crurent que cet Ouvrage n'étoit qu'un jeu d'esprit, ou des imaginations, qui n'avoient aucun fondement; mais j'apprends aujourd'hui que ce Testament Politique a eu le même sort que certaines Propheties, qui d'abord sont regardées avec indifférence, quelque fois même avec mépris, & qui par les suites, à mesure que l'événement commence à les vérifier, deviennent l'objet de l'admiration & du respect des hommes.

On ne regarde plus ce *Testament Politique* comme un ouvrage supposé; les Curieux qui en ont conservé des Copies, le lisent présentement avec attention, & examinent combien ses maximes sont conformes à ce qui se passe en Italie; ce qui fait juger aux Politiques que les instructions & les avis que l'Auteur donnoit à feu l'Empereur son Maître, sont justes, puis qu'on les met si exactement en pratique sous le regne du Fils & Successeur de cet Auguste Monarque. Comme ceux qui ont quelque goût pour la Litterature ramassent & conservent les pièces qui sont de quelque utilité à l'histoire du tems, ont sans doute; dans leur Cabinet l'Ouvrage en question ou du moins l'Extrait que nous en donnâmes au mois de Juin 1706. je n'en ferai point ici une répétition: Les uns attribuent ce Testament au Comte de Koninseck, d'autres au Comte de Kinski; mais le plus com-

des Princes 17c. Mars 1709. 173

commun sentiment l'attribuë au Cardinal Grinani lors d'une maladie qu'il eut au commencement de l'année 1705.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a déjà vu plusieurs Ecrivains d'Italie & d'ailleurs, qui ont fait des observations & des réflexions très curieuses, & intéressantes sur l'exécution de quelques avis du Testateur. Si les limites que je me suis prescrites, ne me permettent pas de parcourir tous les articles, j'en citerai du moins quelques endroits ; comme je n'emploierai que les propres termes des Imprimez qui ont déjà paru, soit en Italie, en France, & ailleurs, je ne prétends prendre aucune part à la critique ou aux réponses qu'on pourroit y faire, il me suffit de protester d'avance, que je ne m'écarterai point de la route que doit tenir un fidele Historien.

Les Ministres Imperiaux qui sont en Italie, & les Generaux des Troupes de l'Empereur, suivent, dit-on, aupied de la lettre, les maximes & les conseils du Testateur Politique, qui sont de chercher “ à réunir au Domaine de l'Empire les “ droits qui ont été alienez, ou usurpez “ par les Princes d'Italie, & d'y emplo- “ yer les forces d'Allemagne, principa- “ lement les Protestans, qu'on verra, “ dit le Testateur, courir impetueusement “ à la destruction du Pape ; qu'on ne l'at- “ taquera point comme Vicair de J. C. “ mais comme Usurpateur des biens qui “ appartoient autrefois aux Empereurs “ Romains. Le Testateur dit en propres “ termes ; c'est contre Rome, c'est contre “ le Pape que vous devez diriger vos pre- “

„ mieres operations : Vos Ministres & vos
„ Généraux trouveront cent occasions pour
„ chagriner le Pape, afin de l'obliger d'ê-
„ tre le premier à rompre avec vous ;
„ alors vous frapperez le Pasteur, par là
„ vous dissiperez le troupeau : Les petites
„ Puissances d'Italie ne s'occupent pas plus
„ de l'intérêt général, que le sont celles
„ d'Allemagne, pour ce qui regarde le
„ Corps Germanique : L'Allemagne vous
„ fournira des Soldats pour exercer vos
„ droits sur l'Italie : L'Italie vous fournira
„ de l'argent pour soumettre les Puissances
„ d'Allemagne, qui peuvent vous faire
„ ombrage. Les prétentions de l'Empire
„ sur l'Italie sont immenses ; l'Etat de Terre
„ ferme de Venise, est une usurpation sur
„ l'Empire, le Duc de Savoye ne tient au-
„ cune Place qui n'ait été démembrée de
„ l'Empire : le Ferrarois, le Mantouian,
„ en ont été séparés presque de nos jours ;
„ Luques, Siens, Genes, Florence, ont
„ acheté à vil pris leur liberté ; la plupart
„ des autres Etats ont usurpé la leur pen-
„ dant les troubles ; si l'Empereur Rodol-
„ phe aliena l'Exharcats de Ravene & la
„ Romagne au profit du St. Siege, un de
„ vos Augustes Ancêtres a réclamé dans
„ une Diette générale contre cette aliena-
„ tion ; par conséquent point de prescrip-
„ tion ; les siècles écoulés ne suffisent pas
„ pour anéantir les justes droits d'un Em-
„ pereur armé.
„ Je vous exhorte, (s'ajoute le Testateur
„ Politique,) sacrée Majesté de n'écouter
„ aucunes propositions de paix de quelque
„ part qu'elles viennent, & à quelque con-
„ dition

dition que ce soit; ce n'est pas la seule “
Monarchie d'Espagne que vous devez “
songer d'unir à votre Couronne; votre “
attention principale doit être de vous at- “
tacher d'un côté à porter vos Alliez dans “
la continuation d'une guerre contre la “
France, qui puisse tellement abaisser cette “
Couronne, que vous la trouviez hors “
d'état de prendre la défense des autres “
Puissances, qui doivent vous être sou- “
mises, & qui ne se sont élevées que par “
des revoltes, ou des usurpations, au pré- “
judice de ce grand Empire Romain, “
dont vous êtes le légitime Successeur: “
Pendant que la France s'affoiblira par sa “
propre défense, les ennemis que vous lui “
aurez suscitez s'affoibliront aussi, & vous “
aurez moins de peine à les réduire au “
point de la soumission qu'ils vous doi- “
vent; Cette premiere Scene vous ouvrira “
une carrière aisée pour vous en établir “
une autre en Italie, qui ne vous sera pas “
moins avantageuse si vous parvenez à “
une rupture avec le Pape, principale- “
ment si les personnes que vous employe- “
rez à l'exécution de vos desseins sur “
l'Italie, font leur devoir pour persuader “
au public que vous distingués dans le “
même homme les deux différents person- “
nages, sous lesquels les Pontifes de Ro- “
me sont representez; vous pouvez ho- “
norer le Vicaire de J. C. & en même “
tems reprendre les biens temporels dont “
St. Pierre n'a jamais jouï, & qui de droit “
appartiennent à l'Empire. “

Le même Testateur donne des conseils
à l'Empereur son Maître, de ne pas écou-

„ ter les Anglois, ni les Hollandois, lors
 „ qu'ils lui conseilleront de terminer la
 „ guerre de Hongrie par un accomode-
 „ ment; puis que cette guerre, dit-il, lui
 „ fournira un legitime prétexte de rester
 „ toujours armé; d'employer d'habiles Mi-
 „ nistres pour traverser la paix de Pologne,
 „ afin d'occuper & d'affoiblir les Puissances
 „ du Nord; d'inciter le Roi de Prusse de
 „ ne pas se relâcher dans ses prétentions
 „ sur la succession de la Maison d'Orange,
 „ afin de broüiller ce Prince avec les Hol-
 „ landois, parce qu'une de ces deux Puif-
 „ sances venant à succomber, ce sera tou-
 „ jours ôter une grosse épine du pied d'un
 „ Empereur, & que cet abaiffement sera
 „ un degré, dont le marche-pied du Trône
 „ Imperial sera élevé de plus. Il propose
 „ encore d'abolir les Elections en Allema-
 „ gne comme l'on a fait en France les
 „ douze Pairs qui balançoient autrefois
 „ la Puissance Royale.

Il y a plusieurs autres conseils que ce Tes-
 tateur donnoit à son Maître; outre que
 nous en avons donné le précis dans l'en-
 droit déjà cité, (il y a après de trois ans,)
 il est tems d'abandonner les raisonnemens
 de ce Politique, qui en ce tems-là fut en-
 visagé comme un Fanatique, & qui aujour-
 d'hui est regardé comme un très-habile
 Ministre, & une espece de Prophète; Il est
 tems, dis je, de considerer quelques re-
 marques que d'habiles Ecrivains en Italie,
 & ailleurs ont faites sur les événemens qui
 ont suivi d'assés près les conseils qu'il donna
 à feu l'Empereur Leopold de triomphante
 memoire; on laisse au Lecteur la liberté
 de

des Princes, &c. Mars 1709. 177

de tirer les conséquences qu'il lui plaira du raisonnement de ces Politiques, à mon égard je me contente d'en rapporter le précis, sans ordre, sans méthode, ni sans rien mettre du mien, pour être moins prolix.

II. Parmi différents écrits qui me sont tombez entre les mains, de ceux qui ont travaillé à donner au public leurs *Confidérations politiques* sur la matière que nous venous de traiter, j'ai vû des lettres imprimées à Lucques & à Bâle l'année dernière, *quelques en- droits de ce Testament.* dont les Auteurs se disent Lucquois & Suisses. Comme ces écrits sont anonymes, ceux qui les ont faits se sont donné toute la liberté qu'ils ont voulu pour communiquer leurs sentimens au public; liberté qui n'est pas permise à tout le monde, parce que la flaterie & le déguisement ont pris depuis longtems le dessus à l'égard de la vérité: on ne veut presque plus l'admettre que dans le tête à tête. Pour entrer en matière, & m'aquiter de la promesse que je viens de faire, voici quelques unes des remarques que ces Ecrivains ont faites sur l'exécution des avis du Testateur Politique.

Les droits qu'on prétend être usurpez “ sur l'Empire, ne sont pas moindres chez “ les Princes d'Allemagne, en Suisse, & “ même en Hollande, qu'en Italie: cepen- “ dant sans considerer les grandes vûes du “ projet, les uns & les autres courent im- “ pitieusement à la destruction del'Italie. “ Que l'Empereur dans son Manifeste tou- “ chant ses prétentions en Italie déclare “ qu'il veut réunir à son Domaine tous les “ droits qui furent autrefois attachez à la “ Majesté Imperiale, quels qu'ils soient, “ & “

„ & de quel nom qu'on puisse les appeller,
 „ *quocunque nomine appellentur* : Que l'Em-
 „ pereur, pour ne pas s'écarter des conseils
 „ du Testament, avoit porté la guerre au
 „ milieu de l'Italie, avoit envahi une par-
 „ tie des Etats du Pape, sans la déclarer
 „ au St. Siege, & que c'étoit en cela que
 „ l'Exécuteur du Testament distinguoit les
 „ deux personages du St. Pontife; qu'en
 „ qualité de Vicaire de J. C. il respectoit
 „ le Pape, mais qu'en qualité de Prince
 „ temporel, il le dépouilloit de ce qu'on
 „ prétendoit avoir autrefois appartenu aux
 „ Empereurs Romains; que de ce nombre
 „ sont les Etats de Parme, de Pâissance,
 „ de Friaule, le Bolonois, la Romagne,
 „ Ravene, le Mantouan, le Montferat,
 „ &c. Que l'intention du Testateur étoit
 „ accomplie en ce qui regarde la conduite
 „ que les Ministres & les Généraux Impe-
 „ riaux ont tenuë pour chagriner le Pape,
 „ & l'obliger de se donner des mouvemens
 „ pour sa défense, qui tendoient à une
 „ rupture ouverte, s'il avoit trouvé chez
 „ ses voisins des dispositions convenables
 „ aux intérêts communs de l'Italie; mais
 „ *innapliqué à cet intérêt général* qu'avoit
 „ prévu le donneur de conseils, chacun
 „ s'est trouvé plongé dans un sommeil le-
 „ targique, les uns ont été intimidés, les
 „ autres ont été flatés d'avoir part à la dé-
 „ pouille, (comme le Duc de Modene,
 „ le Duc de Savoye &c.) sans quoi Sa M.
 „ I. n'auroit pas osé entreprendre ce qu'il
 „ exécuta si aisément en Italie avec le peu
 „ de Troupes qu'elle y a.

Les Auteurs de ces considérations pro-
 me-

menant leurs idées d'Italie en Allemagne “
disent qu'après que l'Italie sera soumise, “
l'Empereur exécutera les autres projets “
formez sur les avis du Testament; ceux “
qui ont aperçu évidemment aux ter- “
mes du Testament en question, la ca- “
tastrophe de l'Italie, cherchent dans la “
même pièce, la fortune future des autres “
païs de l'Europe: ils disent que les entre- “
prises de l'Empereur en Italie, (suivant le “
Testament Politique,) ne sont que des “
préparations & des acheminemens à l'ex- “
écution des grands projets, que le Te- “
stateur a préparé à l'agrandissement de la “
Maison d'Autriche: que pour parvenir “
au point de vûe de rendre l'Empire he- “
reditaire dans cette Maison, & faire des “
Electeurs ce que la Monarchie de Fran- “
ce a fait de ses anciens Pairs, on avoit déjà “
accablé la Maison de Baviere qui possé- “
doit deux Electorats, lesquels n'ont plus “
ni rang ni voix dans l'Assemblée des Etats “
de l'Empire: que les autres principales “
Maisons d'Allemagne auront le même “
sort l'un après l'autre; que c'est le plan “
de ce grand édifice, dont les fondemens “
sont la destruction de l'Italie, & que l'Em- “
pereur jeune, hardi, entreprenant, a con- “
tinuellement devant les yeux. Que sur “
cette maxime, la liberté de toute l'Euro- “
pe entière, sans en excepter aucune Sou- “
veraineté, étoit dans un danger éminent.

Un de ces Politiques, (on dit que c'est un
Suisse) remarque dans la lettre du 30. No-
vembre 1708. que la succession d'Es-
pagne n'est que le prétexte de la guerre d'au-
jourd'hui; que le but principal de l'Em-
pereur

„ pereur, est de ruiner les forces de ses
„ Alliez en les occupant du prétexte d'ac-
„ cabler la France ; deux motifs également
„ avantageux à l'exécution de ces grands
„ desseins, l'ont engagé à cette entreprise,
„ la crainte que si la Monarchie de Fran-
„ ce subsistoit sur le pied qu'elle est, elle
„ seroit en état de donner quelque secours
„ aux Puissances qu'on veut subjuguier ou
„ rendre tributaires ; En second lieu la bon-
„ ne politique demande, (au sentiment du
„ Testateur) que l'Angleterre, la Hollande,
„ le Roi de Prusse, la Maison de Brunz-
„ wick &c. s'affoiblissent dans la guerre
„ contre la France, pendant que la Suede
„ & la Pologne s'abimeront dans la guerre
„ du Nord ; si d'un côté les Princes d'Alle-
„ magne & d'Italie se trouvent frustrés du
„ secours qu'ils pouvoient esperer du côté
„ de la France, de l'autre les grandes Mai-
„ sons de l'Empire seront hors d'Etat de
„ protéger les petits Princes leurs voisins ;
„ La Hollande sur laquelle l'Empereur n'a
„ pas des droits moins grands & moins le-
„ gitimes, même moins suranez, que ceux
„ qu'on fait revivre contre les Puissances
„ d'Italie, sera obligée de reconnoître, que
„ son independance n'a pour fondement
„ que la revolte & l'usurpation, ne s'étant
„ pas encore écoulé deux siècles depuis le
„ tems qu'elle faisoit partie d'un des Cer-
„ cles de l'Empire ; on craint de plus que
„ si la Maison d'Hanover joignoit la Cou-
„ ronne Britannique aux Etats qu'elle pos-
„ sède en Allemagne, elle ne devint si
„ puissante, principalement depuis ses al-
„ liances avec la Maison de Brandebourg,
„ qu'elle

qu'elle ne disputât l'Empire à la Mai-
son d'Autriche, & que la Couronne Im-
periale ne changeât de Religion.

Le même Politique, pour nous persua-
der que la guerre d'Espagne n'est qu'un
prétexte, nous fait observer le peu
d'application que les Alliez ont eu à la
conquête de cette Monarchie ; n'y
ayant envoyé que de foibles Armées,
qu'à peine on a soin de recruter : il re-
marque assez judicieusement, que les Al-
liez ont employé contre la seule Ville de
Lille des forces qui auroient suffi pour
envahir toute l'Espagne ; mais qu'une si
prompte décision de la guerre, ne com-
venoit ni aux maximes du Testament,
ni aux grands projets de l'Empereur :
Qu'après que les Alliez se seront affoi-
blis, & que la France sera bien abatuë,
l'Empereur, qui jusques ici, n'a eu que
de mediocres Armées en Campagne, en
mettra de plus puissantes sur pied, qui ne
trouvant rien qui leur résiste, éprouvera
la solidité de l'avis que le fameux Comte
de Walstein donnoit autrefois à l'Empe-
reur Ferdinand II. lors qu'il lui disoit,
*vous n'êtes pas assez riche pour entretenir
une Armée mediocre: mettez-en sur pied une
grande, & vous verrez qu'elle s'entretien-
dra d'elle-même aux dépens de vos voisins.*

Si je voulois rapporter, même en abrégé,
toutes les réflexions que ces Politiques ont
faites, tant sur les maximes du Testament
que sur la conduite que tiennent les Alliez
au préjudice de leurs intérêts particuliers, &
de ceux de la liberté de l'Europe ; si l'Em-
pereur, (comme il le prétend) parve-

„ noit

„ noit au point de ruiner la France, & de
 „ mettre dans sa Famille toute la Monar-
 chie d'Espagne; cette matiere seule me me-
 neroit audelà des bornes de ce Journal: Je
 n'en rapporterai plus qu'une du même Suif-
 fe, qui concerne sa Patrie: c'est au sujet de
 la querelle sur l'affaire de Tockembourg,
 qui s'est élevée entre les Cantons Catholi-
 ques & les Protestans, dans laquelle les Mi-
 nistres de l'Empereur ont voulu intervenir
 comme Mediateurs.

„ Si nos Cantons (dit le Politique Ance-
 „ nime,) prennent l'Empereur pour Arbi-
 „ tre ou Mediateur, n'avons-nous pas lieu
 „ de craindre une conduite pareille & aussi
 „ dangereuse que celle que ces Commis-
 „ saires tiennent à Hambourg? ils y sont
 „ depuis fort longtems, (plus de neuf mois)
 „ sous prétexte d'y établir la concorde;
 „ mais craignant qu'elle ne vienne trop tôt,
 „ parce qu'elle feroit cesser les sommes im-
 „ menses qu'ils tirent journallement des
 „ Hambourgeois, ils n'ont pas encore fait
 „ cesser seulement les contestations qu'ils
 „ ont fait naître sur le rang des séances
 „ de ces mêmes Commissaires.

*Droits de
 l'Empereur
 en Italie, ap-
 puyés par les
 Armes.*

III. On a vu plusieurs autres petits écrits
 qui ont couru en Italie sur la situation des
 affaires presentes; les uns pour justifier les
 démarches des Imperiaux; les autres pour
 défendre les libertez de l'Italie, & les droits
 souverains des Etats qui composent cette
 partie de l'Europe; je n'entreprendrai pas de
 rapporter les raisons de part & d'autre qui
 me meneroient trop loin; tout ce que j'en
 puis dire en général, c'est que celles de l'Em-
 pereur me paroissent mieux appuyées, que
 celles

celles des Princes d'Italie: ceux-ci n'ont pour établir leur indépendance que de vieux Parchemins, des Traitez, des Cessions, des Donations, des Concordats, & la plume de quelques Orateurs; mais les prétentions de l'Empereur sont fondées sur les droits que Charlemagne & ses Successeurs, jusques à Charles-Quint, ont eu dans l'Italie: elles sont appuyées de deux Armées qui sont entrées dans l'Etat Ecclesiastique, & en occupent la plus grande partie, quoi qu'il n'y ait encore aucune déclaration de guerre entre le Pape & l'Empereur.

IV. Si l'accommodement entre les Cours de Rome & de Vienne n'est pas encore conclu, les Lettres d'Italie, d'Allemagne & d'Hollande nous apprennent, (pour nous servir de leurs propres termes,) qu'il n'a tenu qu'au Pape, en acceptant les dernières propositions du Marquis de Prié, qui s'étoit renfermé pour un bien de paix, à demander simplement, (quant à présent,) que le Pape desarme & réduise ses troupes sur le pied qu'elles étoient lors qu'il est parvenu au Pontificat: qu'il n'admette à son service, ni François ni Espagnols: qu'il reconnoisse *Charles III.* pour Roi d'Espagne, & lui donne l'investiture du Royaume de Naples: qu'il s'engage de donner en tout tems un libre passage aux troupes Allemandes sur les terres de l'Eglise, pour aller ou venir dans le Royaume de Naples: que Sa Sainteté donne dans l'Etat Ecclesiastique des quartiers d'hiver à 15000. Imperiaux qui y sont déjà: que pour éviter que ce nombre n'augmente, la Cour de Rome paye à Sa M.

*Propositions
du Marquis
de Prié pour
l'accommodement du
Pape avec
l'Empereur.*

„ I. cent mille écus Romains de contribu-
 „ tions, sans diminution de ce que ses
 „ troupes peuvent déjà avoir exigé des
 „ Sujets de l'Eglise. Qu'au moyen de ces
 „ conditions, l'Empereur donnera ordre au
 „ commencement de la Campagne pro-
 „ chaine, d'évacuer tous les lieux de l'Etat
 „ Ecclesiastique, à la réserve de Comachio;
 „ qu'on levera les sequestres mis sur les
 „ biens & revenus Ecclesiastiques, tant
 „ dans le Milanéz que dans le Royaume
 „ de Naples.

*Les Impe-
 riaux s'en-
 richissent
 dans l'Etat
 Ecclesiasti-
 que.*

V. Ces propositions furent examinées dans plusieurs Congrégations d'Etat, en présence du Pape & des Cardinaux qui sont à Rome; mais les conditions n'en furent pas trouvées si raisonnables, comme elles paroissent au Ministre Imperial: nous n'apprenons pas qu'elles aient été encore acceptées: cependant le Comte de Thaua a fait étendre les troupes qui sont sous son Commandement dans l'Etat Ecclesiastique, où elles exigent de grosses contributions, outre les vivres & les fourages; les Officiers & les Soldats Allemands n'ont jamais fait de guerre si aisée, ni si avantageuse que celle qu'ils font aux Sujets du Pape: la terre de Canaan n'eut jamais tant de charmes pour les Israélites, que les Imperiaux en trouvent dans l'Etat Ecclesiastique; les simples Soldats sont plus en argent comptant que les Colonels en Hongrie, ni sur le Rhin: aussi est-il très rare d'en voir desserter aucun, ni demander leur congé; cela pour- rait-êtré se faire, après que cette char- mante guerre sera finie.

VI. On a répandu dans le public une
 Lettre

des Princes &c. Mars 1709. 185

Lettre qu'on dit que Mr. le Maréchal de Tessé écrivit au Pape le 14. du mois de Decembre : Je ne la tiens pas d'assez bon endroit , pour oser la certifier véritable : à tout hazard , voici en quel termes elle est conçüe.

*Lettre de
Mr. de Tessé
au Pape.*

TRE'S-SAINTE PERE.

Je ne sçaurois assez marquer à V. S. la sensible reconnoissance que je conserverai toujours dans le fonds de mon cœur des bontés dont V. S. m'a honorée pendant ma maladie. J'ai été soigneusement informé tous les jours de ses attentions , qui ont infiniment surpassé ce que le peu que j'ai eu l'honneur d'approcher de V. S. m'en devoit faire espérer.

Une convalescence qu'on me fait espérer comme prochaine ne me permettant pas encore Très Saint Pere , de me porter aux pieds de V. S. me fait la supplier de me pardonner la respectueuse liberté que je prends de lui écrire sur les bruits étonnans qui courent , & dont la surprenante singularité exige que pour être informé de la vérité , je m'adresse à la vérité même.

La Religion , l'honneur , la justice & la crainte sont , pour ainsi dire , quatre pivots sur lesquels roulent toutes les affaires du monde entier. Les trois premiers sont immuables , & Dieu n'a déposé entre vos mains les clefs de la sainte Eglise , que pour fermer la porte à cette dernière , afin qu'elle ne prévale jamais sur les trois autres.

Votre Sainteté est prête , dit-on , à consentir à la reconnoissance de l'Archiduc , &

au desarmement de V. S. avec l'extraordinaire & offénçante circonstance, qu'aucun François, ni Espagnol ne restera à vôtre service.

Je me sens obligé comme François, & Ambassadeur François, de supplier Vôtre Sainteté, non seulement de faire quelques réflexions à cette singularité honteuse pour la Nation, & contraire pour le present, & à l'avenir à vôtre service; mais encore de me mettre en état de répondre au Roi sur ces articles.

Pour celui du desarmement de vos Troupes, je n'en parle pas à Vôtre Sainteté, qui comme Prince & Souverain, doit sçavoir & faire ce qui convient à la sûreté de son peuple. À l'égard de la reconnoissance de l'Archiduc; si Vôtre Sainteté croit que la Religion, l'honneur & la justice la permettent, comme je ne prétends point de mettre la main à l'encensoir, & que je ne suis qu'un médiocre & militaire Théologien, je ne me mêlerai pas de représenter à Vôtre Sainteté, la conséquence d'une paix, qui ouvre le chemin dangereux d'établir la crainte au dessus de la Religion, de l'honneur, & de la justice. Si c'est le plus fort qui décide de ces trois choses, nous pourrions tous en sûreté de conscience devenir Turcs ou Heretiques, si ces Puissances entrent les plus fortes en Italie.

Il ne me reste, Très Saint Pere, qu'une très humble priere à faire à V. S. laquelle est même relative aux ordres que j'ai du Roi mon Maître. Sa Majesté m'ordonne, que supposé que Vôtre Sainteté fît sa paix particulière avec l'Empereur, dont la reconnoissance de l'Archiduc fût un article, j'aye à sortir de

Rome

Rome avant la conclusion de ce Traité. J'attendrai sur cela les ordres & les avis de V^{otre} Sainteté; Et pour ne l'embarasser plus de reflexions & de discours qui ne sont agréables ni à écrire, ni peut-être à lire, je finis par les vœux sinceres que je fais pour le long & glorieux Regne de v^{otre} Pontificat, & par la triste reflexion qu'il nous arrive souvent comme hommes, de satisfaire fort peu à nos ennemis, en leur accordant ce que nous ne pouvons legitimement donner, & de perdre nos amis, &c.

VII. Mr. Piazza que le Pape envoie à Vienne, revêtu de la qualité de son Nonce Extraordinaire, pour tâcher d'obtenir de la Cour Imperiale quelque adoucissement des dures conditions, sous lesquelles le Marquis de Prié, le Cardinal Grimani, & les autres Ministres Imperiaux offrent au Saint Siege l'amitié de Sa M. I. ayant resté longtemps à Venise pour y attendre les Passeports qu'il avoit demandez, & les ayant enfin reçus, est arrivé à Vienne : mais comme il n'a pas encore eu audience de l'Empereur, & que ses Ministres lui ont dit que son voyage étoit assez inutile, puis que Sa M. I. avoit envoyé au Marquis de Prié ses dernieres intentions, & tous les pouvoirs necessaires pour terminer à l'amiable les differents entre les deux Cours; tout cela fait croire que la négociation du Nonce de Sa Sainteté n'aportera aucun changement à la situation des affaires d'Italie, & que le Pape sera enfin contraint d'acquiescer aux volontez de l'Empereur.

*Mr. Piazza
za Nonce du
Pape à Vienne.*

VIII. On n'a encore rien pu découvrir

N

du

*Seigneurs
Venitiens
qui font
compagnie
au Roi de
Danne-
marck.*

du sujet du voyage du Roi de Dannemarck en Italie: les sentimens sont toujours partagez là-dessus; les uns veulent que Sa M. D. ne s'est renduë à Venise, que pour y participer aux plaisirs du Carnaval, que la rigueur du tems a fort interrompus: les autres croient au contraire, que ces plaisirs n'ont été que le prétexte specieux de ce voyage, & prétendent qu'il est misterieux: quoi qu'il en soit, la Republique de Venise feignant d'honorer ce Prince, (comme elle a accoutumé de faire tous les Grands Seigneurs étrangers qui y font quelque séjour,) lui donna d'abord quatre Anges Gardiens pour lui faire compagnie: ce sont les Chevaliers Nicolo Erizzo, Giovanni Delfino, Giovanni Francesco Morosini, & Giovanni Battista Nani. Il y a toujours quelqu'uns de ces Seigneurs dans le Palais Foscari, où le Roi de Dannemarck est logé, qui examinent les démarches de ce Prince, l'accompagnent par tout, & observent jusques aux étrangers qui entrent ou sortent du Palais: ils ont aussi des gens attirez qui se mêlent avec ceux de la suite du Roi, & en tirent toutes les connoissances qu'ils en peuvent arracher: ainsi il seroit difficile au Roi de Dannemarck de négocier quelque chose à Venise, sans que la Republique en fût avertie: on peut de là tirer une conséquence infaillible, que si ce Monarque est venu à Venise pour d'autres raisons que pour les plaisirs de la saison: le Senat de Venise doit avoir part à la négociation.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. ENfin le differend survenu entre les Magistrats de Cologne & le Roi de Prusse au sujet de l'insulte faite à l'Hôtel du Ministre de ce Prince, dont nous avons parlé dans les précédens Volumes, fut terminé le 16. Janvier par la Mediation des Députéz de l'Electeur Palatin & de l'Evêque de Munster, en qualité de Directeurs du Cercle de Westfalie. Il fut convenu *Accommodement du Roi de Prusse avec Cologne.* que *jusques à la Paix générale*, les Protestans auroient le libre exercice de leur Religion dans l'Hôtel du Ministre de Prusse: Que les Magistrats de Cologne feroient reparer aux dépens de leur Ville, les portes, fenêtres, vitres, Armoiries & les autres choses brisées de cette Maison par les Ecoliers & la Populace, lors du tumulte arrivé aux fêtes de Pâques 1708. Que les mêmes Magistrats envoyeroient à Berlin dans l'espace de deux mois deux Députéz pour assurer le Roi de Prusse, que le Magistrat ni le Chapitre de Cologne n'avoient eu nulle part à ce desordre, & qu'ils avoient mis en usage tout ce qui avoit dépendu d'eux pour l'apaiser & en prévenir les suites: Qu'ils prieroient Sa M. P. de continuer à leur Ville l'honneur de son amitié, & de faire relâcher les effets appartenans aux Bourgeois qui avoient été sequestrés dans le Duché de Cleves & N 2 „ autres

„ autres lieux de ses Etats. Les Ministres
 „ de Brandebourg ont donné par écrit aux
 „ Députés Mediateurs une déclaration,
 „ qu'au moyen de cette satisfaction, le Roi
 „ leur Maître donnera la main levée des
 „ effets saisis, & qu'alors on leur rendra
 „ leur déclaration comme étant inutile
 „ après l'exécution.

*Le Comte
 de Wratislau
 Député de
 Bohême à
 Ratisbonne.*

II. Au mois de Janvier le Comte François-Charles de Wratislau se rendit à Ratisbonne pour y résider en qualité de Député de l'Electorat de Bohême : c'est un suffrage de surcroit dont l'Empereur sera assuré dans le College Electoral.

*Le Duc de
 Wirtemberg
 abandonne
 ses Etats &
 pour quoi.*

III. Le divorce qui regne depuis longtemps entre le Duc de Wirtemberg & la Duchesse son Epouse vient de faire un éclat considérable : les avis d'Allemagne marquent que les Etats du Duché ayans autorisé la Regence de Stugart, d'employer tous les moyens qu'elle jugeroit convenables pour faire cesser le scandale public ; cette Regence fit sommer ce Prince de reprendre la Duchesse sa legitime Epouse, & de n'avoir plus aucun commerce illicite avec la Comtesse de Greventz, qui étoit la cause de tous les desordres dont l'Etat étoit affligé, elle lui déclara qu'en cas de refus la Regence donneroit l'administration de son Pais à Madame la Duchesse de Wirtemberg. Ce Duc a mieux aimé prendre le parti d'abandonner ses Etats que de perdre sa Maîtresse : il prit dernièrement avec elle la route de Suisse pour aller chercher un refuge assuré à Geneve.

*Difficultez
 du Traité*

IV. L'éloignement du Roi de Suede occasionne tous les jours de nouvelles difficultés

des Princes &c. Mars 1709. 191

cultez à l'exécution du Traité qui fut conclu à Racnstat entre ce Monarque & l'Empereur, en faveur des Lutheriens de Silesie. La Cour Imperiale a fait dire aux Députés que ces Protestans ont à Vienne; que pour aplanir tous les obstacles qu'ils rencontrent, pour obtenir la permission de bâtir dans cette Province six Temples, pour y exercer leur Religion, ils devoient se résoudre de payer à Sa M. I. cent mille florins d'Allemagne, pour chacune de ces six Eglises: mais sur ce qu'ils ont représenté, que le Traité dont ils demandent l'exécution, ne portoit point de pareille condition, les Ministres Imperiaux leur ont répliqué qu'il ne falloit à cet égard d'autre engagement que la qualité de fideles & zelez Sujets: que le Roi de Suede bien loin de desapprouver leur conduite dans cette occasion, loueroit leur attachement & leur reconnaissance, lors qu'il apprendroit qu'ils auroient donné ce secours à leur Souverain, pour employer à la guerre contre le Pape, qui s'opiniâtroit à ne pas accepter les conditions avantageuses que Sa M. I. lui fait offrir. Comme ils persistoient toujours dans leur refus, les Ministres leur dirent; que s'ils ne vouloient pas contribuer cette somme en pur don, Sa M. I. offroit de la prendre en prêt, & de leur assigner pour leur remboursement ses revenus dans la Silesie: ce temperement étoit un moyen assuré pour empêcher que le Roi de Suede n'y trouvât rien à redire; mais soit que les Silesiens manquent de volonté ou de moyen, il est sûr qu'ils n'y ont pas encore acquiescé.

V. Mr. le Duc d'Hannover a envoyé un pro-

*fait en fa-
veur des
Lutheriens
de Silesie.*

*Projet du
Duc d'Han-
nover pour
la Campa-
gne procha-
ine.*

projet à la Diète de Ratisbonne, qui tend à mettre sur pied une Armée sur le Rhin, capable d'y faire sous son Commandement des progrès plus considérables que ceux des années précédentes. Il demande qu'on établisse à Francfort une Caisse militaire, dans laquelle les Etats de l'Empire déposeront un million d'écus, dont Mr. d'Hannover disposera pour les besoins de l'Armée pendant la Campagne. Il propose en même tems de composer l'Armée de l'Empire, de quatre-vingt mille hommes, qui suivant l'Etat que ce Prince en a donné, doivent être fournis.

Par l'Electeur de Mayance . . .	2000. h.
L'Electeur de Treve . . .	800. h.
L'Electeur Palatin . . .	6000. h.
Cologne . . .	1200. h.
Le Royal Electorat de Boheme . .	3000. h.
Le Cercle de la Haute Saxe . .	6000. h.
Celui de la Basse Saxe . . .	10000. h.
L'Autriche . . .	10000. h.
Franconie . . .	9000. h.
Swabe . . .	10000. h.
Haut Rhin, & Hesse Cassel . .	6000. h.
W. sthalie . . .	10000. h.
Et Baviere . . .	6000. h.

80000. h.

L'Empereur, les Anglois & les Hollandois ayant donné leur approbation à ce projet, leurs Ministres à Ratisbonne, insistent fort à ce que les Etats de l'Empire en fassent de même; mais comme la plupart des Membres ont déjà allégué diverses raisons pour se dispenser d'y contribuer, il est à présumer que cette Armée ne sera redoutable que sur le papier,

AR-

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en P O L O G N E & Pais du N O R D, depuis le mois dernier.

I. **D**Ans plusieurs Cours de l'Europe, *Le Roi Auguste veut* (& principalement à celle de Saxe,) *revoquer sa renonciation à la Couronne de Pologne.* on aperçoit que les Ministres Moscovites ont de grandes liaisons avec ceux de quelques autres Puissances : ceux de Suede en ont conçu quelque jalousie, il seroit difficile de savoir s'ils en ont pénétré les véritables motifs. Il est pourtant certain que les entrevûes avec les Ministres du Czard, (dont la plupart ont été nocturnes,) ont donné lieu à un bruit sourd; que le Roi Auguste depuis son retour des Pais-Bas, vouloit revoquer la renonciation qu'il avoit faite de sa Couronne de Pologne, soit qu'on lui ait promis les secours nécessaires pour soutenir la nouvelle guerre que cette démarche exciteroit dans le Nord, soit qu'il croit que l'éloignement du Roi de Suede le met hors d'état de lui porter nul obstacle, soit qu'il soit rebuté de porter le vain titre de Roi sans Couronne, ni sans faire aucune fonction de Royauté, soit que les Jurisconsultes des Pais-Bas lui aient inspiré, qu'il y avoit une lezion manifeste de ceder une Couronne pour *un rien*, & qu'il pouvoit être relevé d'une convention si défavantageuse par la Loi du *Droit Canon*, qui seule pouroit lui faire restituer son honneur & sa Couronne abandonnée à trop vil prix; soit enfin, qu'il ait pris cette résolution

tion avec le conseil de ses amis pour traverser l'accommodement du Roi Stanislas avec les Confédérés de Pologne. Il est du moins certain que les Ministres du Czard aux Cours de Vienne & de Berlin, s'étant rendus près du Roi Auguste, ont eu des conférences particulières avec lui, à l'issue desquelles l'Envoyé Moscovite près de l'Empereur, est allé trouver le Roi de Danemarck à Venise: on attendoit de jour à autre à Dresden un Livonien mécontent, intime ami du feu Général Patkul, avec le caractère d'Envoyé Extraordinaire du Czard: on ne sçait pas positivement à quoi doivent aboutir toutes ces démarches.

Cette incertitude borne un peu le jugement & les reflexions politiques qu'on pourroit faire là dessus: cependant le secret des entrevûes est évanté, & je ne doute pas que les Rois de Suede & de Pologne, en ayant eu avis, n'ayent pris des mesures pour contremener un ouvrage de cette conséquence.

*Apparances
d'un accom-
modement
en Pologne.*

II. Pendant qu'on songe à traverser le retablissement de la Paix en Pologne, on ne laisse pas de travailler à l'accommodement entre le Roi de Pologne & les Conféderez: le 17. janvier ce Prince s'étant avancé avec son Armée jusques à Biala, reçût deux Députés du Palatin de Belz, & le Roi lui envoya & aux autres Chefs de la Confédération, le Prince Joseph Czartoriski: on étoit déjà convenu de ne faire aucunes hostilités de part & d'autre.

*Le Palatin
de Kiovia,
son sacrifice
pour le bien
de la Paix.*

III. Le Palatin de Kiovie, à qui le Roi avoit donné depuis environ trois ans, la Charge de Grand Général de Pologne, dont le Palatin de Beltz étoit revêtu sous le Re-
gne

gne du Roi Auguste, & dont il fait encore les fonctions dans le parti des Conféderez, sachant que cet Emploi étoit une pierre d'achoppement pour l'accommodement, s'en est, dit-on, remis volontairement entre les mains de Sa Majesté Polonoise, afin qu'elle puisse la rendre au Palatin de Beltz, pour pacifier les troubles de leur commune Patrie.

IV. On n'a point encore reçu à droiture de nouvelles positives de l'Armée du Roi de Suede; on a seulement appris qu'elle est toujours sur les frontieres de l'Ukraine, dans un País assez abondant en grains & en fourrages; que la rude saison, & l'abondance des neiges avoient interrompu ses mouvemens: on a eu la confirmation que le Prince de *Mazzepe* Général des Cosaques avoit joint Sa Majesté Suedoise avec quelques Regimens de sa Nation, ayant abandonné le parti des Moscovites: qu'en punition de ce changement, le Czard avoit fait faire le procez au Général *Mazzepe*, qui a été dégradé & pendu en effigie. *Le Général Mazzepe abandonne le Czard & joint le Roi de Suede avec partie des Cosaques.*

V. On ne peut pas encore dire en quel tems la malheureuse Ville d'Hambourg sera délivrée des dépenses excessives que lui causent le long séjour de la Commission Imperiale, & des troupes du Cercle de la Basse Saxe, pu s que les Conférences qui doivent terminer les différens entre le Magistrat & les Bourgeois, n'étoient pas encore commencées au mois de Février. Cette mission n'auroit pas duré si longtems, si les Hambourgeois avoient été moins pécunieux. *Suite des troubles de Hambourg.*

Tout ce que ces Commissaires ont fait de plus éclatant depuis environ dix mois, qu'ils

Les Srs. qu'ils sont dans la Ville; c'est qu'ayant per-
Krumholz mis au Sr. Wrangel Advocat d'affister de
& Wrangel ses conseils, & de travailler de son mini-
emprisonnez stère à la justification du Sr. Krumholtz
& pourquoi. Ministre Lutherien, emprisonné à l'occa-
 sion des troubles de Hambourg, on l'accu-
 sa d'avoir glissé dans ses écritures des ex-
 pressions injurieuses contre les Magistrats
 de la Ville, qui, dit-on, n'étoient pourtant
 que des faits nécessaires à la justification de
 sa partie: comme il aprit qu'on vouloit lui
 en faire un crime, il s'absenta: le Comte
 de Schomborn Ministre Plenipotentiaire de
 l'Empereur, & Chef de la Commission Im-
 periale, fit avertir le Sr. Wrangel par des
 gens de sa Famille, qu'il pouvoit revenir
 chez lui, & continuer ses fonctions d'Avo-
 cat, il lui envoya même un sauf-conduit
 pour plus de sûreté de sa personne: mais
 à peine fut-il arrivé dans sa maison, sous la
 foi de ce sauf-conduit, que le même Com-
 missaire décréta une prise de corps contre
 cet Avocat, qui fut mis en prison, où il est
 encore.

ARTICLE VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de considérable
 en ANGLETERRE, depuis le mois
 dernier.*

I. **J**USQUES à présent, on a fait inutilement
 à Londres une exacte perquisition, pour
 découvrir l'Auteur & l'Imprimeur
 d'une Lettre anonime, qui a pour titre,
*Réponse à Mr. *. *. *. sur une Lettre écrite
 par Mr. Stanian aux louables Cantons refor-
 mez*

des Princes &c. Mars 1709. 197
mez du vingt cinq Avril 1708.

Si le nom de l'Auteur de cette réponse est incou-
nu, son inclination se manifeste assez, pour nous persuader que c'est un zélé défenseur des droits hereditaires de la Couronne d'Angleterre. Comme un de mes correspondans m'a envoyé une copie imprimée de cette *Réponse*, j'en rapporterai ici quelques traits.

*Extrait
d'une réponse
à Mr. Stan-
nian sou-
chant les
droits du
Roi Jacques
III. à la Cou-
ronne.*

Il remarque d'abord que Mr. Stanian Envoyé d'Angleterre en Suisse, donnant part aux Cantons Evangeliques du mauvais succès du voyage du Roi Jacques III. sur les Côtes d'Ecosse, dit dans la lettre qu'il leur écrit; La plus grande & la plus vertueuse Princesse qui ait jamais porté Couronne, détrônée pour faire place à un prétendant élevé en France dans le Papisme, & dans le pouvoir arbitraire! la Religion reformée abolie dans tous ses Royaumes, pour ceder à la tyrannie spirituelle du Pape, & à la superstition de l'Eglise Romaine: la perte de la liberté d'une Nation gouvernée par des Loix qu'elle se prescrivait à elle-même, c'étoit le dessein temeraire formé, qui ne pouvoit pas réussir, n'étant pas possible que des Sujets oubliassent tout d'un coup leurs devoirs & leurs intérêts, jusqu'à abandonner une Reine qui est quasi adorée d'eux, pour se joindre à un inconnu.

L'Auteur de la réponse assure qu'il n'y a pas un seul Sujet dans les trois Royaumes, qui ne sache que cette plus grande & plus vertueuse Princesse, n'a d'autre droit sur la Couronne qu'elle porte, que d'avoir contribué à la ravir au Roi son

Pere,

„ Pere ; qu'elle l'a ensuite usurpée au Roi
 „ son frere, qui est *l'inconnu* dont parle
 „ Mr. Stanian : & qu'enfin elle a entrepris
 „ de la faire passer sur la tête d'un Prince
 „ étranger, qui n'y a aucun droit qu'après
 „ plus de 50. Princes ou Princesses sortis
 „ de la race Royale. Que cette Reine
 „ ayant renoncé au respect, à l'amour, & à
 „ la tendresse qu'elle devoit au Roi son
 „ Pere, renonçoit aussi à la recompense
 „ que Dieu a promise à ceux qui obser-
 „ vent le quatrième Commandement du
 „ Décalogue.

„ Nôtre Auteur soutient que les Sujets
 „ des trois Royaumes, ne doivent aucune
 „ obéissance à la Princesse intruse sur le
 „ Trône d'Angleterre, mais seulement
 „ un respect attaché à sa qualité de Prin-
 „ cesse du sang Royal d'Angleterre. Que
 „ suivant les loix divines & humaines, ils
 „ ne peuvent pas se dispenser de la fidélité
 „ qu'ils doivent au Roi Jacques III.
 „ comme leur Souverain, étant né parmi
 „ leurs acclamations, d'un Monarque qui
 „ étoit sur le Trône, & à qui ils avoient
 „ prêté serment de fidélité, pour lui & pour
 „ ses successeurs.

L'Auteur s'étend fort sur les obligations
 des Sujets d'une Couronne hereditaire ; il
 soutient que la diversité de Religion n'en
 peut pas exclure les legitimes Successeurs ;
 parmi les preuves qu'il en allègue, il cite
 l'Acte du Parlement après la mort du Roi
 Charles II. qui jugea la question qu'on y
 agita sur la Religion Catholique dont Jac-
 ques II. faisoit publiquement profession.

Sur ce que Mr. Stanian avoit avancé que
 les

les Anglois se gouvernent par les loix
qu'ils se font & se prescrivent eux-mêmes :
„ l'Anonyme répond que la *convention*
„ qui priva le Roi Jacques II. de sa Cou-
„ ronne, étoit une assemblée tumultueuse,
„ illegitime, qui même n'osa pas prendre
„ le nom de *Parlement*, parce qu'il n'y a
„ que l'autorité Royale qui puisse les
„ convoquer, & tout ce qui s'est fait
„ depuis, n'a été qu'une suite des délibé-
„ rations injustes de cette assemblée illicite
„ & conventuelle. Il passe ensuite à quel-
ques exemples, pour appuyer le sentiment
dans lequel il est, qu'une assemblée tumultueuse, parce qu'elle sera la plus forte, n'a pas droit de priver de la Couronne un Roi qui en est le legitime Successeur, sous le seul prétexte que sa Religion n'est pas celle
„ de la multitude. Si cela étoit, dit-il, les
„ Presbyteriens, ou même les Quakers,
„ devenans les plus forts; ils seroient en
„ droit de détrôner un Roi qui feroit
„ profession de la Religion Anglicane, &
„ de mettre la Couronne sur la tête d'un
„ de leurs Sectaires? Tous ceux, conti-
„ nuë-t-il, qui font veritablement profession
„ de la Religion Chrétienne, ont toujours
„ prêché la soumission & la fidelité invio-
„ lable dûë à leurs Princes legitimes, même à l'égard des Payens, Infideles ou
„ Heretiques: ces Chrétiens se sont con-
„ tentez de prier Dieu qu'il les convertît
„ & les conservât.

Il passe de la morale à la politique, que Mr. Stanian appelle *Tiranie spirituelle du Papisme*. Nôtre Anonyme répond, que les
„ craintes à cet égard, sont chimeriques,
„ &

„ & les conséquences fausses; qu'il y a en
 „ Angleterre plus de cent Protestans con-
 „ tre un Catholique; que ceux-là seront
 „ toujours les maîtres de ceux ci; que
 „ cependant la Nation peut prendre des
 „ mesures avec le jeune Roi, pour préve-
 „ nir tous les inconveniens qu'ils pour-
 „ roient craindre: que ce Prince ne leur
 „ refusera pas d'autoriser toutes les loix
 „ qu'ils jugeront nécessaires pour la liber-
 „ té de la Religion Anglicane, pour la sû-
 „ reté de leurs biens, & généralement tout
 „ ce qu'ils proposeront pour établir une
 „ tranquillité parfaite entre le Souverain
 „ & les Sujets; qu'il n'y a que les esprits
 „ mutins & séditieux qui débitent ces fan-
 „ tômes de *Tiranie spirituelle*, pour pro-
 „ fiter des divisions & des malheurs de leur
 „ Patrie. Que le Roi ne demande de ses
 „ Sujets que l'amour & la fidélité qu'ils
 „ lui doivent, & de le laisser jouir du repos
 „ & liberté de sa conscience, sur laquelle
 „ ils n'ont aucun droit; comme lui n'en
 „ prétend aucun sur la conscience de ses
 „ Sujets.

Enfin nôtre Auteur termine sa réponse,
 par remarquer que Mr. Stanian n'a pas rai-
 son de dire, *que pour le repos & l'équilibre*
de l'Europe, il est nécessaire que la Couronne
d'Angl terre soit sur la tête d'un Prince qui
fasse profession de la Religion Protestante.

„ Tous les Rois Catholiques, dit l'ano-
 „ nime, qui ont régné en Angleterre du-
 „ rant tant de siècles, ont toujours été fort
 „ soigneux de maintenir un juste équilibre
 „ entre les principales Puissances de l'Eu-
 „ rope; cette maxime étoit en usage, & un
 „ droit

droit établi sur la bonne politique avant “
 que la Religion Protestante fût connuë “
 d'aucun Prince de l'Europe ; ainsi il est “
 indifferend à cet égard, que le Roi d'An- “
 gleterre soit Catholique ou Protestant ; “
 il peut toujours veiller aux intérêts de “
 son Royaume, & aux libertez de l'Eu- “
 rope. Ce n'est pas la Religion qui regle “
 ces sortes de démarches ; c'est la politi- “
 que. Il finit en disant, que si le voyage “
 du Roi vers les Côtes d'Ecosse a été “
 infructueux, il a du moins servi à le re- “
 mettre en memoire à la plus saine partie “
 de ses Sujets, & à faire connoître que “
 tôt ou tard il ira leur donner des mar- “
 ques de sa plus tendre affection, & de la “
 douleur qu'il ressent de la dureté qu'on “
 fait souffrir injustement à quelques-uns “
 d'eux à l'occasion de leur fidélité. “

II. Depuis le mois dernier le Parlement
 Britannique a été occupé à chercher les
 moyens les plus convenables pour établir
 les fonds qui doivent produire les subsides
 accordez à la Reine pour la Campagne
 prochaine : Cette Princesse a paru fort con-
 tente de cette application : il n'en a pas été
 de même de l'examen que la Chambre des
 Communes a entrepris de faire, pour re-
 connoître quel a été l'emploi des subsides
 de l'année dernière, vû que la Chambre a
 été informée que le Duc de Savoye, le Roi
 de Portugal, & les autres Princes aux ga-
 ges de la Cour d'Angleterre, demandent le
 payement des arrerages des subsides accor-
 dez ci-devant pour le maintien de leurs al-
 liances, quoique cependant les sommes
 ayent été imposées & levées sur le peuple.
 On

*Délibéra-
 tion du Par-
 lement,*

*La Cham-
bre des Com-
munes se
plaint de la
mauvaise
administra-
tion des de-
niers publics.*

On trouve aussi manque de fonds, des sommes que l'Angleterre a données pour l'entretien des Troupes, & pour les fournitures de la Flotte: Cela a d'autant plus surpris les Communes que la Chambre basse avoit dans le précédent Parlement assigné tout les fonds nécessaires pour cela: on soupçonne ceux qui ont eu le maniement de ces deniers publics, de les avoir divertis à des usages détachés du service: cependant la Reine employe tout son crédit pour les justifier. Elle a même déjà pris sur son compte plusieurs articles considérables, sous prétexte de les avoir employez à des dépenses secrètes, soutenant qu'il n'est pas de l'intérêt de la Couronne de s'en expliquer.

*Difficultez
pour lever
des troupes
en Angleter-
re.*

III. Les difficultez qu'on trouve dans les trois Royaumes d'y lever les Troupes nécessaires pour recruter les Armées de Terre & de Mer, & rendre les Régimens complets pour le commencement de la Campagne, obligea la Reine de donner au mois de Janvier une Ordonnance pour les favoriser; elle a été appuyée par une résolution du Parlement qui tend à empêcher la mutinerie & la desertion des Troupes.

Cet Acte n'est-il pas une preuve convaincante de la repugnance que la plupart des Anglois ont d'aller répandre leur sang hors de leur Patrie dans une guerre qui ne regarde pas la Monarchie d'Angleterre? Doit-on, après cela, ajouter foi à ceux qui écrivent que ces enrôlemens sont volontaires, & se font avec beaucoup de succès? Mr. Stanhope a-t'il raison de demander * aux François qu'on lui rende les Deserteurs de sa

Na-

* Voyez Février page 82.

Nation, & de retenir à cette occasion, contre les Loix de la guerre, & la bonne foi d'une Capitulation, la Garnison de Port Mahon; puisqu'il paroît par la conduite de la Cour de Londres, & les procédures du Parlement, que les Anglois desertent, & se mutinent même dans les Isles Britanniques, sans attendre d'être dépaïsés en Espagne & ailleurs.

L'Autheur des *Campagnes du Roi de Suède* a très justement remarqué, que les Officiers qui font des enrrollemens forcez, ne font jamais, ou fort rarement de bons Soldats; qu'on ne s'accoutume à la guerre que quand on l'a aprise par inclination: que c'est la raison pour laquelle les Suédois sont les meilleures Troupes de l'Europe, parce que Sa M. S. ne souffre point qu'aucun de ses Officiers prenne des hommes par force: aussi l'on n'entend point parler ni de mutineries, ni de desertions parmi les Troupes Suedoises.

IV. Quoique Milord Marlborough n'ait pas encore repassé en Angleterre, il n'a pas laissé de participer aux complimens & aux felicitations que le Parlement a fait à la Reine sa Maitresse sur les heureux succès de la dernière Campagne: si ce fameux General étoit susceptible de vanité, il est certain qu'il pourroit repaître son ambition des loüanges que le Parlement lui donna dans l'adresse présentée à la Reine au mois de Janvier; lorsque les deux Chambres dirent à cette Princesse.

La longueur inusitée de la Campagne, la diversité des événemens, & l'importance des grandes actions, ont donné



beau-

*Loüanges
données à
Mr. Marl-
borough par
le Parle-
ment.*

„ beaucoup d'occasions au Duc de Marl-
 „ borough, General des forces de V. M.
 „ de faire éclater son experience consom-
 „ mée, & toutes les autres qualitez ne-
 „ cessaires pour remplir un Poste si émi-
 „ nent; puisque (conjointement avec le fa-
 „ meux Eugene de Savoye) il a fait tant de
 „ considerables progres, & poussé vos con-
 „ quêtes si loin.

Le Parle-
 ment ne don-
 ne pas au
 Prince Euge-
 ne tout ce qui
 lui est dû.

Ces loüanges données par un Corps qu'on
 pouroit appeller *Souverain des Souverains*;
 puisqu'il a donné à l'Europe, il n'y a pas
 long-tems, des exemples tragiques de sa
 puissance suprême, en livrant son propre
 Roi entre les mains infâmes d'un Boureau,
 sont sans difficulté, très-glorieuses à Mr.
 Marlborough, quelqu'étendu que soit son
 merite: Tous les bienfaits & les applaudisse-
 mens qu'il reçoit de la Reine, n'égalent pas
 la suavité des odeurs de ces encens; il n'y a
 que la parenthese d'environ une ligne qui
 est un peu mortifiante, & peu conforme au
 langage que tint le Parlement assemblé après
 la Bataille d'Hoftech, qui ne donna à ce
 Milord aucun Compagnon de la gloire que
 les armes des Alliez s'acquirent dans cette
 fameuse journée.

Cependant à examiner les choses de près
 Mr. de Marlborough ne doit pas beaucoup
 se scandaliser dans cette rencontre, car à
 moins de rejeter entierement les glorieux
 travaux de Mr. le Prince Eugene de Savoye
 pendant la dernière Campagne, (comme
 l'on fit ceux de l'année 1704.) on ne pouvoit
 par parler de lui avec plus de sobriété qu'a
 fait le Parlement Britannique; Outre la
 modestie qu'on garde dans ses qualitez, ne
 lui

lui donnant pas même le titre de *Monsieur*, ni de *Prince*, on nous insinuë que c'est le *Duc de Marlborough* qui a fait tant de *considerables progres*, & poussé les conquêtes si loin. Tout cela est dit au singulier & non au pluriel. Ainsi, si le fameux *Eugene de Savoye* a eu quelque part à la gloire de la Campagne, ce n'est que conjointement avec *Mr. de Marlborough*; sur le même principe on peut dire qu'un Greffier participe à l'exacte procedure d'un Procès criminel; car très seurement il travaille conjointement avec le Commissaire, & très souvent par son habileté il prévient ou rétabli les nullitez de la procedure.

Quelqu'un ne trouvera-t'il point la comparaison du Prince *Eugene* à un Greffier trop basse? je ne prétends pas aussi l'avilir jusqu'à ce point-là; mais il me paroît que le Général suprême des Anglois avoit fait au commencement de la Campagne une bévue assez considerable à l'égard de *Gand* & de *Brugé*, qu'il a eu besoin du conjointement de ce fameux *Eugene de Savoye* pour redresser la procedure militaire.

C'est donc pour avoir repris *Gand*, perdu par negligence, que *Mr. de Marlborough* a fait tant de *considerables progres*, & poussé si loin les Conquêtes de la Reine d'*Angleterre*? Du moins les deux Chambres ne font aucune mention de la prise de *Lille* dans leur adresse de congratulation; Peut-être que si elles avoient eu en vûë cette conquête, elles en auroient attribué l'heureux succès aux deux Généraux conjoints, en disant, ils ont fait, au lieu de dire au singulier, il a fait? Nous laissons le soin à *Mr. le*

Prince Eugene, ou à ses amis, la discussion des intérêts de sa gloire, & à ceux de Mr. de Marlborough de soutenir la sienne, chacun de ces deux Généraux a son mérite & a sa réputation particulière, chacun aussi ses Partisans.

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

Conferences sur les projets de la Campagne.

I. **A**Près que le Prince Eugene de Savoye & Milord Marlborough, qui s'étoient rendus à la Haye, eurent eu plusieurs conférences avec Mr. le Pensionnaire Hensius & les Députés des États Généraux, le Prince Eugene alla en poste porter à la Cour de Vienne le projet arrêté dans ces conférences, touchant les opérations de la Campagne prochaine, & peu de jours après Milord Marlborough retourna à Bruxelles, où il arriva le 25. janvier sous prétexte de veiller à la sûreté des Pays-Bas jusqu'au retour du Prince Eugene.

Mr. Marlborough reste aux Pays-Bas, & pour quoi.

II. Ceux qui ont fait de sérieuses attentions sur le séjour du Milord aux Pays-Bas, dans le tems qu'il sembloit que son intérêt & sa gloire vouloient qu'il passât en Angleterre, pour y recevoir les remerciemens & les gratifications que les heureux succès de la dernière Campagne lui avoient mérité; ces speculatifs, dis-je, ont été surpris de voir ce Général retourner à Bruxelles: Les troupes de part & d'autre dispersées dans leurs quartiers d'hiver, les fortes gelées des mois

de Janvier & de Fevrier, l'abondance de neige qui couvroit par tout la campagne, rendoit les chemins impraticables, il n'étoit pas possible ni aux uns ni aux autres, de faire la moindre entreprise en ce Pais là dans une saison aussi fâcheuse: Les Officiers Généraux qui commandent dans les Places occupées par les Alliez suffisoient pour veiller aux courses que quelques partis pouvoient faire: Cependant le fameux Mr. Marlborough, (contre l'usage pratiqué les hivers précédens,) est resté en deçà de la Mer; pourquoi cela, il y a, dit-on, quelque mystere; cette surprise a donné lieu à faire differens raisonnemens, qui tous se sont reduits à ces deux points.

Il faut (disent des avis venus d'Hollande,) que nôtre Général soit informé, que le crédit & l'approbation de la Reine, n'a pas pû le justifier entierement dans l'esprit de la plupart des Anglois, lesquels imputent à son peu de précaution la longue résistance de Lille; la desolation de tout le Pais depuis la Lis jusques aux portes d'Anvers & de Bruxelles: la ruïne d'une partie de l'armée, qu'il a falu tenir en Campagne jusqu'au mois de Janvier, & le tout pour avoir, faute d'attention, laissé occuper Gand aux Francois dès le commencement de la Campagne, qui leur auroit facilité la prise de plusieurs autres Places, si le Prince Eugene n'étoit venu tout à propos redresser les bévêës du General Anglois.

D'ailleurs le Parlement Britannique, par l'examen qu'il fait de l'emploi des Subsidés de la Campagne dernière, trouve qu'on a divertì de grandes sommes, qui sont un
man-

manque de fonds dont la Reine demande le remplacement par un supplément de subsides pour l'année courante; comme la plus grande partie de ces sommes ont passé par les mains de Mr. Marlborough, on dit ouvertement à Londres, que ce Milord les a diverties à des usages qui ne concernoient point le service: quoi que cette accusation puisse être mal fondée, la prudence n'a pas permis à ce Général de paroître sitôt à la Cour; ses amis sont mieux en état de le justifier pendant son absence, que s'il étoit présent; ils font valoir ses importans services & son infatigable application à conserver les conquêtes des Alliez aux Païs-Bas; ils disent que sa seule présence à Bruxelles retient les Brabançons & les Flamans dans la soumission, & empêche les François de rien entreprendre en ce Païs-là: ces bons offices & le tems, qui vient à bout de tout, dissipera infailliblement ces bruits defavantageux, & alors nôtre Général ira faire sa cour, & recevoir les ordres de la Reine avant d'entrer en Campagne.

*Mr. Marlborough ira-
verra tous
jours les né-
gociations de
paix.*

III. D'autres avis, qui paroissent du moins aussi bien fondez que ceux-là, assurent que sur les bruits répandus de quelques propositions de Paix, Mr. Marlborough, (qui non plus que la Reine sa Maîtresse, n'a pas intérêt qu'elle se fasse de long-tems à quelles conditions que ce soit,) est resté en deçà de la Mer, pour être plus à portée d'en traverser toutes les négociations, & veiller de plus près aux démarches que les Hollandois feroient dans cette rencontre.

Tout le monde convient que ce Milord,

ni le Prince Eugene, ne seront jamais si accreditez ni autorisez que pendant la guerre: ils sont l'un & l'autre assez jeunes, pour ne pas chercher sitôt le repos: ainsi l'on ne doit pas être surpris, si par raport à leur intérêt particulier, ils mettent tout en usage aux Cours de Vienne & de Londres, pour y insinuer la continuation d'une guerre, laquelle en ruinant les peuples, convient si fort à augmenter l'autorité de ces deux Puissances.

IV. Les Députez des Etats Généraux qui sont à Gand, ayans fait assembler les Etats de la Flandre Espagnole, leur demanderent au mois de Janvier un subside de sept cens mille florins pour la Ville de Gand, & deux cens mille pour celle de Bruges: Ce sont les premiers fruits que les peuples de ce Pais-là, goûtent des douceurs du Gouvernement present. Le zele que ceux de Bruxelles ont témoigné pour rester sous ce même gouvernement, a été recompensé d'une taxe de deux fois le vingtième denier de tous leurs revenus: c'est aux peuples de ce Pais-là à répondre sur la question, *Si ce Gouvernement est plus doux & plus supportable que le précédent?* Il ne faut pour cela que mettre en parallele les subsides qu'on a levé sur eux depuis la Campagne de Ramelies, avec ce qu'ils payoient les années d'auparavant. Les Marchands & les Bourgeois des Villes peuvent aussi attester, s'il leur passent par les mains autant de Guinées ou de Charles d'or, qu'ils manioient des Louis ou des Philippes d'or, dont leur Pais n'est pas encore bien épuisé.

*Subsides
demandez
aux peuples
de Brabant
& de Flan-
dres.*

ARTICLE VIII.

Contenant quelques Nouvelles de Littérature
& autres remarques curieuses.

*Mr. Fléchier
Evêque de
Nîmes con-
damne les
spectacles
publics.*

I. **T**OUT ce qui sort de la bouche de Mr. Fléchier Evêque de Nîmes, & tout ce que produit son éloquente plume est trop précieux & trop estimé pour n'oser pas me flatter que mes Lecteurs me sauront quelque gré de la communication de la pièce suivante; Ce sont quelques traits d'un Mandement que cet Illustre Prelat fit distribuer dans son Diocèze, il y a quelques mois, pour empêcher les Diocèzains de se laisser entraîner aux plaisirs des spectacles publics & profanes.

MES TRE'S CHERS FRERES,

*Son Man-
dement à ce
sujet.*

NOUS voyons avec douleur depuis quel-que tems l'affection & l'empressement que vous avez pour les spectacles que nous avons souvent déclaréz contraires à l'esprit du Christianisme, pernicieux aux bonnes mœurs, & feconds en mauvais exemples, où sous prétexte de représentations & de musiques innocentes par elles mêmes, on excite les passions les plus dangereuses; par des recits profanes & des manieres indecentes on offense la vertu des uns, & l'on corrompt celle des autres.

Nous crûmes la premiere fois que ce n'étoit qu'une curiosité passagere d'un divertissement inconnu, dont vous vouliez vous desabuser: mais puis que c'est une habitude de plaisir, & une espece de libertinage, qui se renouvelle tous les ans, nous connoissons que ce n'est plus le tems de se taire, & qu'un plus long silence pourroit vous donner lieu de penser que nous tolerons ce que l'Eglise condamne, & ce que nous condamnons avec l'Eglise.

Occu-

Occupez à ramener les Brebis égarés du Bercail, à détruire les erreurs & les préventions, à corriger les vices & les foiblesses ordinaires des hommes, nous n'avions gueres vû de Théâtres dressiez dans cette Ville, & nous avions crû que la Providence nous avoit mis à couvert pour toujours de cette espece de seduction par la chute des premiers qui vous l'apportèrent. On les vit méprisez & miserables, traînant une triste & honteuse pauvreté dans ce Diocèse, où ils avoient conçu le dessein & l'esperance de s'enrichir: nous ne plaignîmes pas leur sort; nous les assistâmes pourtant, & nous vous loüâmes, mes très-chers Freres, d'avoir contribué à les humilier par vos dégoûts, & à les secourir par vos charitez.

Cependant nous avons vû tout d'un coup renaître une nouvelle troupe, & s'élever un second Théâtre sur les ruines du premier; nous en fumes surpris; mais ce qui nous toucha le plus, mes très chers freres, ce fut l'ardeur avec laquelle vous couriez à de tels spectacles. L'argent qui vous coute tant à donner à nos Hôpitaux, vous le donniez là avec complaisance, vous alliez avec joye vous divertir des passions d'autrui, & nourrir peut-être les vôtres. Vous aimiez à voir & à entendre ces filles de Babilonne qui chantoient les Cantiques de leur Pays; vous leur donniez vos approbations, & par vos applaudissemens & vos flateries, vous échauffiez ces serpens à mesure qu'ils vous piquoient: vous faisiez part de ces recreations empoisonnées à vos amis, & plus encore à vos amies; ce qui est de plus déplorable, vous donniez à vos enfans encore innocens, la vûe de ces vanitez pour recompense de leur sagesse.

Ceux

Ceux qui sont nez dans les lumieres de la foi & de la Religion Catholique ne rougissent-ils pas d'avoir part à ces œuvres de ténèbres ? mais vous, mes très-chers freres, qui êtes sortis du sein de l'heresie, * (quand ce ne seroit qu'en apparence,) pendant que vous viviez dans l'exercice de vos erreurs, osiez-vous ou par crainte ou par conscience approcher des spectacles que vous frequentez aujourd'hui ? vous reserviez à soulager vos freres, l'argent qu'il ne vous étoit pas permis d'employer à cette sorte d'amusemens : vous assigniez à J. C. en la personne de ses pauvres une portion des fruits de votre commerce, en reconnoissance de la Benediction qu'il y répandoit. Vous ne vous souvenez que trop de vos loix & de vos coutumes passées ; n'avez-vous oublié de votre ancienne discipline, que la privation des spectacles qu'elle vous avoit interdits, & les aumônes qu'elle vous obligeoit de faire ?

Nous avions esperé que ces plaisirs ayans perdu pour vous la grace de la nouveauté, & vous, ayans perdu le goût de ces plaisirs, vous n'abuseriez plus de notre silence ; mais hélas ? à peine les traces impures de ce premier passage étoient effacées, que *l'esprit immonde est revenu*, & qu'il s'est mis comme en possession de cette Ville, qu'il y établit sa domination, & qu'en quelque façon il s'y perpetué, si nous ne resistons à cette introduction dangereuse, & si nous ne troublons cette paix avec laquelle il prétend regner sur nos Diocézains.

(Ici le Prelat s'étend sur les miseres publiques

**Le Prelat s'adresse aux nouveaux Catholiques de son Diocese, qui sont en très grand nombre.*

bliques que la guerre cause dans toute l'Europe, & par des exemples tirez de l'Ecriture Sainte, il tâche de persuader à ces Diocésains qu'une penitence publique dans un tems de calamité, convient beaucoup mieux aux Chrétiens que les divertissemens des Opera ou autres spectacles publics. Il y a des traits brillans, quoi qu'orthodoxes & peu communs, dans tout ce que Mr. l'Evêque de Nîmes dit à cette occasion; la brièveté de cet ouvrage ne nous permet pas de les copier tous: en voici pourtant quelques uns.

Les saints Canons, (dit nôtre éloquent Prelat) ont toujours défendu les rejouissances publiques aux pénitens, lors que la colere de Dieu est répandue sur toute la terre.

Vous croyez, peut-être, mes très-chers freres, qu'il est bon d'amuser & d'étourdir, pour ainsi dire, les craintes & les inquiétudes des peuples, & de mettre à la place de tant de tristes objets, qui les environnent, des idées qui les divertissent. Peuvent-ils ignorer les fureurs & les agitations du monde? Ne sentent-ils pas les maux presens? n'aprehendent-ils pas les maux avenir? mais sera-ce aux pieds d'un Théâtre, ou des Autels du Dieu vivant que nous devons aller chercher les consolations des tristesses publiques ou particulieres? les malheurs réels que nous ressentons, ou dont nous sommes menacez se guerissent-ils par des chansons & par des fictions faites à plaisir.

Ne croyez pas, mes très-chers freres, que nous veuillons vous effrayer; nous esperons aussi bien que vous, que nous aurons un jour sujet de nous réjouir; mais sera ce aux Dieux de l'Opera que vous irez porter vôtre reconnois-

noissance & votre joye; c'est au Dieu vivant que nous offrons nos solennelles actions de graces, nous chanterons les Cantiques de Sion dans nos Temples: nous adorons le Dieu des Armées, & nous substituons des spectacles de Religion aux spectacles impurs & prophanes, dont vous n'avez été que trop enchanter.

Nous vous conjurons, mes très chers freres, par nôtre Seigneur J. C. de vous en abstenir. Evitez les pieges funestes que le Demon vous a tendus. Ne fournissez pas à vos convoitises, de quoi se soulever contre vous: écoutez la voye du Pasteur qui vous exhorte & vous sollicite, qui aime mieux de voir votre obéissance à ses charitables conseils, qu'aux censures que l'Eglise lui a mises en main. Donné à Nîmes dans nôtre Palais Episcopal le 8. Septembre 1708. *Signé*, ESPRIT EVESQUE DE NISMES.

[Réponse à

Mr. de Bel-
ley touchant
le Jansenis-
me.

II. On a imprimé à Liege 1708. une brochure de 24. pages, qui a pour titre, *Lettre de l'Auteur de la défense des Theologiens à Mr. l'Evêque de Belley sur son Mandement du 4. Juillet 1706.* L'Anonyme combat les sentimens de Mr. de Belley sur le livre de Jansenius, & trouve que ces sentimens sont fort opposez à ceux de Mr. Pavillon Evêque d'Alets, de Mr. Caulet Evêque de Pamiers, de Mr. Choart de Buzenval Evêque de Beauvais, de Mr. Arnould Evêque d'Angers, de dix neuf autres Evêques qui en écrivirent au Roi il y a près de quarante ans, & de quantité d'autres fameux Docteurs, qui tous étoient uniformes, & dont cependant les sentimens se trouvent opposez à ceux de Mr. de Belley: ces matieres de Theologie n'étant pas de mon ressort, je me contente d'in-

diquer

des Princes &c. Mars 1709. 215

finir l'ouvrage qui fait le sujet de cet Article, & d'y renvoyer les Lecteurs intéressés.

III. Par les soins de Mr. Trevisani noble Venitien, on parle d'établir une nouvelle Academie à Venise dont le but sera de perfectionner l'esprit, d'acquies les connoissances les plus utiles, & d'en faire un bon usage; le Signore Trevisani a déjà fait mettre sous presse son projet, qui a pour titre, *Considerazioni &c.* c'est à-dire. *Considérations sur le bon goût en matiere de sciences & de beaux arts.* Il donne à cette Assemblée naissante le nom d'*Accademia des intimes amis.*

*Académie
nouvelle à
Venise.*

IV. On a imprimé à Londres en 1708. les *Oeuvres Mathematiques & Philosophiques de feu Mr. Wilkins Evêque de Chester.* Cet Evêque ne rejette pas le Système de la pluralité des mondes, car il prétend qu'il n'est pas impossible de traverser l'air, & d'aller voyager dans la Region des Planetes. Si lui ou quelqu'un de ses disciples avoient entrepris un pareil voyage les deux premiers mois de cette année 1709. il auroit eu bien de la peine à résister à l'âpreté des frimats: ce sentiment de voyager dans l'air auroit mieux convenu à la bouche du fameux Don Quixotte de la Manche, ou de l'incomparable Sancho Pença, qui dans leur imagination en avoient fait une effrayante experience, que non pas dans les écrits d'un Evêque.

*Voyage à
travers de
l'air & dans
la Region
des Planetes.*

Pour dire un mot de l'origine & de la fortune de cet Evêque, n'étant fils que d'un Orfevre, il ne laissa pas d'épouser la sœur d'Olivier Cromwel, & cette haute alliance lui valut l'Emploi de principal au College de Cambridge: on le priva de cet établissement lors que Dieu ayant fléchi le cœur des Anglois

glois envers leurs Princes legitimes, rappellerent Charles II. sur le Trône de ses Ancêtres ; Mr. Wilkins fit sa cour au Duc de Buckingham, & ce fut à sa recommandation que le Roi éleva à l'Episcopat le beaufreere de Cromwel ; ce n'est pas là l'unique acte de clemence que ce grand Prince ait donné à ceux qui l'avoient persecuté.

Critique & contre critique du Dictionnaire de Moreri.

V. *Lettres sur l'édition du Dictionnaire historique de Moreri donnée en 1707.* est le titre d'un livre in 12. de 205. pages, qui parut vers la fin de l'année 1708. imprimé je ne sçai où : si mon suffrage étoit de quelque poids, je croirois de n'en pas outrer l'éloge, en disant que les veritables curieux doivent le lire, & qu'il merite particulièrement l'attention de ceux qui travailleront aux nouvelles éditions de ce Dictionnaire, que nous avons lieu d'esperer en peu de tems, soit en France, soit en Hollande.

Comme mon ressort ne s'étend pas à faire des extraits exacts des livres nouveaux, & que ce droit appartient aux sçavans Journalistes qui continuent de s'en acquitter si dignement, je me contenterai de faire dans cette occasion quelques remarques pour donner une idée, quoi qu'imparfaite, de ce petit ouvrage, qui contient trois lettres d'un inconnu à un autre inconnu.

La premiere dattée de Paris du premier Mars 1707. nous apprend les soins désintéressés que le Pere Ange Augustin déchauffé, se donna pour procurer à l'édition du Moreri de Paris de 1707. une perfection au dessus de celles qui l'avoient précédé : l'Auteur de ces lettres, qui ne seint pas de se dire *ami intime du Pere Ange*, nous averti que ce Religieux après s'être

s'être donné des peines infinies pour corriger les fautes des précédentes éditions, pour éviter d'en faire de nouvelles, & pour ajouter à ce grand & pénible ouvrage, les Articles nouveaux qui méritoient d'y tenir place, fut si mal récompensé de ses Libraires, qu'ils ne lui donnerent pas seulement un exemplaire pour mettre à sa petite Bibliothèque, ni à celle de sa Maison Religieuse; que cette ingratitude avoit été poussée si loin qu'on avoit fait honneur de son ouvrage à Mr. Vaultrier, quoi qu'il fût en voyage dans les Pais étrangers. lors que le Pere Ange prenoit soin de cette édition. Ce qui le piqua le plus sensiblement, fut que les mêmes Libraires lui refuserent de faire imprimer à la fin du dernier Volume un Catalogue des Articles auxquels il avoit travaillé.

Ce Catalogue fait la matiere de la troisième lettre de l'ouvrage dont nous parlons, elle est dattée du premier Octobre 1707. où cet ami nous apprend, que les Articles retouchez ou augmentez par le P. Ange, sont au nombre de 180. qu'il en a remplacé 78. des anciennes éditions, qui avoient été obmis ou retranchez mal à propos dans l'édition de 1704. & que les Articles nouveaux, qui n'avoient point paru dans aucunes des autres éditions, alloient au nombre de 163. Par ainsi le Public doit des remerciemens à ce sçavant & laborieux Religieux, pour le travail qu'il a fait sur 421. Articles de cette dernière édition.

A l'occasion de ce Catalogue, nous avons passé de la premiere à la troisième lettre de nôtre Auteur Anonyme : la seconde qui est du 15. Août 1707. ne merite pourtant pas d'être oubliée; voyons de quoi elle traite.

Les

*Augmen-
tation faite
à l'édition
de Moreri
de 1707.*

Les personnes tant soit peu versées dans la Litterature des ouvrages nouveaux, n'ignorent pas qu'en 1706. il parut à Paris des *Remarques Critiques sur l'Edition de Moreri donnée en 1704.* La lettre, qui fait la seconde partie de l'ouvrage dont je parle, est l'extrait d'une *Réponse* à cette Critique : Il est bon d'avertir les Lecteurs, que cette réponse n'ayant paru qu'en Manuscrit, ils la chercheroient inutilement chez les Libraires : mais l'ami du P. Ange leur en donne ici un extrait si étendu, auquel il employe 135. pages, qu'il est capable de contenter leur curiosité : il est à souhaiter, (cette répétition doit m'être permise) que les nouveaux Editeurs de Moreri ne négligent pas d'en faire la lecture.

L'Auteur de la *Réponse* se divertit souvent aux dépens de celui des *Remarques critiques* ; il dit agréablement, que si l'on venoit à créer une Charge de Prevôt de la Marée, chauffée, dans la Litterature, & que les Plagiaires eussent aussi peu de soin de se cacher qu'a fait le Critique qu'il combat ; il pourroit la lever, pour donner la chasse, à ces voleurs de grands chemins. Par *grands chemins*, il prétend désigner le Dictionnaire critique de feu Mr. Bayle, où il assure que l'Auteur, avec qui il est aux prises, a puisé toute sa profonde science qu'il étale dans sa Critique ; s'étant même si peu sçu cacher, qu'il en a copié des articles entiers, cité les mêmes Auteurs que Bayle, & jamais Bayle lui-même ; le tout pour donner à ses Lecteurs une idée de Litterature qu'il n'avoit pas. *Votre Bayle*, lui disoit il, *vous a servi à dresser vos Remarques, & le mien (c'est à dire le Dictionnaire,) m'a servi à les critiquer.*

Le Contre Critique ne se contente pas d'accuser à tout moment son Antagoniste, d'avoir pillé dans le Dictionnaire de Mr. Bayle toute l'érudition qui paroît dans les Remarques Critiques, il l'attaque encore dans les autres articles où il prétend qu'il s'est *belou* *sé* toutes les fois qu'il s'est écarté d'un si bon guide pour les faits historiques.

L'Anticritique paroît si amateur de la vérité, qu'il a mieux aimé reconnoître que les enfans du Pape Paul III. étoient *naturels*, que de dire, contre ses propres lumières, qu'ils étoient *légitimes*: je vais copier mot à mot l'article que nous en donne l'ami du P. Ange dans cette seconde lettre, & ce sera par là que nous terminerons celui-ci.

Le faiseur de *Remarques* donne un démenti solennel aux Auteurs les plus fameux, touchant l'état des enfans du Pape Paul III. Dupleix à l'année 1548. dit pourtant que ce Pape, avant son Pontificat, avoit eu un fils d'une *Concubine*. Mezeray dans sa grande histoire dit que le Sr. Pere avoit eu en ses jeunes ans, d'une *Maitresse*, Pierre Louis Farnese, Duc de Castro: & dans son abrégé il nomme celui-ci bien nettement fils *Bâtard* de Paul III. Mr. de Thou liv. 6. pag. 161. cité par Aubert dans son histoire des Cardinaux, dit, que ce Pape se repentit à sa mort, de son *ancien* péché, & s'estima extrêmement malheureux d'avoir été Pere; ce grave Magistrat parlant de tout ce que les heretiques firent courir en Allemagne & en Angleterre contre Paul III. après la mort de ce Pape, ne met point au rang des calomnies que l'on semoit contre lui, celle de traiter ce fils

Quels étoient les enfans du Pape Paul III.

„ de *bâtard*, ce que Mr. de Thou n'auroit
 „ pas manqué de relever, si ce Duc eût été
 „ né légitime.

L'Auteur des lettres dont nous parlons, rapporte encore les sentimens de Mr. Leti dans son *Italia Regnante*, & Mr. Imhof dans ses familles d'Italie; qui comme les autres Historiens tranchent le mot. Après quoi il continué ainsi son extrait de la réponse aux Remarques Critiques.

„ A tous ces témoignages quelle est la ré-
 „ ponse du faiseur de Remarques contre
 „ Moreti? la voici, *cela est absolument faux*.
 „ L'on s'attendoit du moins, que ce donneur
 „ de dementis, fourniroit un grand nombre
 „ de preuves, pour désabuser la plupart des
 „ Lecteurs, de l'opinion où ils avoient été
 „ jusqu'alors, que les enfans du Pape Paul
 „ III. n'étoient pas légitimes. L'on croyoit
 „ qu'il alloit donner le nom de la Femme
 „ qu'Alexandre Farnese avoit épousé avant
 „ son Cardinalat; produire son Contrat de
 „ mariage; marquer juste l'année où il resta
 „ veuf, & enfin appuyer son dementi de for-
 „ tes autoritez: Rien de tout cela. *Cela est*
 „ *absolument faux*, dit il, & en voici la preu-
 „ ve. C'est qu'Alexandre Farnese avoit eu
 „ avant que d'être Pape, Constance qui épou-
 „ sa Bazio Sforce II. du nom, & Pierre Louis
 „ Farnese.

„ Belle raison? On sçait tout cela, & le
 „ Critique pouvoit se dispenser de copier là
 „ dessus Moreti à l'article *Farnese*. Il étoit
 „ question, dit son Antagoniste, de prouver
 „ que ces enfans étoient nez en légitime
 „ mariage, & apporter le témoignage de quel-
 „ qu'Auteur grave; car tous ceux qui ont
 „ écrit en faveur de ce Pape, ont passé la che-

se sous silence ; ils n'auroient pas manqué de parler de son mariage, s'ils en avoient eu des preuves, pour lever du moins le scandale que donnoient les enfans &c.

VI. Saint Mathieu après avoir été occupé aux Receptes pécunieuses des impositions de son tems fut tiré de son Bureau par le fils de Dieu, pour être employé à la guérison des ames. Le Sr. Jean Frederick Roth, qui fait à Leipfich la Recepte des Tailles de l'Electeur de Saxe, quoi qu'il n'ait pas une vocation pareille à celle de cet Evangeliste, ne laisse pas de rendre d'importans services au public ; car sans abandonner son Emploi de Receveur, il travaille avec succès à la guérison de plusieurs maladies corporelles. Il est l'Auteur de deux remedes excellents, éprouvez & privilegiez, qui se débitent chez lui à Leipfich, de même qu'à Amsterdam proche la bourse chez la veuve Arends : à Emerich dans le Duché de Cleve chez le Sr. Jean Gorzen ; au Palais Royal de Berlin : & à Treves chez le Sr. Marneau Receveur des Contributions.

Remedes excellens du Sr. Roth sur diverses maladies.

Ces remedes sont un Baume, ou esprit spécifique contre la pierre, la gravelle & le scorbut : Un autre Baume de vie & Apoplectique contre toute sorte d'évanoüissemens, maux de tête, fluxions, Rhume, Lethargie, Colique, Apoplexie, oppression de cœur &c. On les distribué cachetez des armes de l'Auteur, qui sont trois Lions & trois Chainons en forme de Barre & de Croix : on les accompagne d'un imprimé qui enseigne la maniere de s'en servir utilement : des remedes qui ont de pareilles proprietés ne sauroient manquer d'être fort utiles au public, & nous voudrions avoir été en état de l'informer du prix

qu'on les vend, & de quelque-une de ses principales expériences qu'on en a faites : mais le Memoire qu'on m'a adressé ne s'est pas étendu jusques-là.

ARTICLE IX.

Qui contient la Naissance, & la Mort des Princes, & autres Personnes Illustres.

Naissances.

I. **L**E quatre du mois de Fevrier Madame la Maréchale de Beauvau accoucha d'une fille à Luneville, qui fut tenuë sur les fonds baptismaux par Mr. le Prince, & Madame la Princesse, enfans aînez de leurs Alteesses Royales de Lorraine. Nous avons parlé ailleurs * de la Noblesse, & de l'ancienneté de la Maison de Beauvau, originaire d'Anjou, qui peut aller du pair avec les plus Illustres du Royaume de France.

Mariages.

II. Il y a longtems que les plaisirs du Carnaval n'avoient pas été si bornez dans les Cours de l'Europe, qu'ils l'ont été cette année-ci. La guerre tient éloignez une partie des Seigneurs qui en font le brillant : le froid excessif qu'il a fait, a beaucoup contribué à cette sterilité ; la saison a été si rude que le beau sexe a aperçu l'amour glacé dans le cœur des amans, car on n'a parlé d'aucuns mariages de distinction. Nous en anoncerons deux qui ne sont pas de fraîche date, puis qu'ils furent faits au mois de Janvier.

Le premier c'est celui du Comte de Rochefort, Neveu à la mode de Bretagne du

feu

* Voyez Tome VI, de ce Journal pag. 395.

feu Pere de la Chaife, qui a époufé Mademoifelle du Remondi, d'une ancienne Famille de Provence. La Famille de Mr. de Rochefort tient un rang diftingué parmi la Noblefle de Forêt.

Le fécond mariage fe fit à Vienne en Autriche, où le Comte Charles - François de Collo wrat, époufa le 16. Janvier Mademoifelle de Schwarzenbourg, Dame d'honneur de l'Imperatrice Douairiere.

III. On m'a communiqué une petite *Mort:* piéce de Poëfie, qui méritant de trouver place dans ce Journal, devancera le Catalogue des morts que nous avons à anoncer; On m'affure que ces Vers ont été faits par une perfonne qui étoit au lit de la mort; comme on ne me l'a pas nommée, (quoi qu'ils foient dignes d'un Chrétien bien reffigné,) Je n'oferois affurer que ce foit l'ouvrage d'un des morts dont Je vais parler.

*Bien tôt la lumiere des Cieux ,
Ne paroitra plus à mes yeux.
Bien tôt quite avec la nature ,
Je vais dans une nuit obscure ,
Me livrer pour jamais aux douceurs du fommeil.*

*Je ne me verrai plus par un trifte reveil ,
Exposée à fentir les troubles de la vie.
Mortels , qui commencez ici bas vôtre cours ,
Je ne vous porte point d'envie.*

*Vôtre fort ne vaut pas le dernier de mes jours;
Vient favorable mort , vient brifer les liens,
Qui , malgré moi , m'attachent à la vie.*

*Frappe, féconde mon envie.
Ne point fouffrir eft le plus grand des biens;
Dans le long avenir j'entre l'efprit tranquile,
Pourquoi ce dernier pas eft-il fi redouté?*

Dame Anne-Julie de Chabot, Epouse de François de Rohan, Prince de Soubise, mere de Mr. l'Evêque de Strasbourg, mourut le 4. Fevrier âgée de 61. ans : elle est fort regrettée, principalement des pauvres, à qui elle faisoit de grandes charitez.

Mr. le Prince d'Elbœuf, aîné de cette Illustre Famille, mourut à la fin du mois de Janvier sur une de ses Terres au Païs du Mans, où il s'étoit retiré depuis quelque tems.

Mr. Bernard-François de Poudeux, ci-devant Agent du Clergé, qui depuis peu avoit été sacré Evêque de Marseille, est mort en vingt-quatre heures de maladie, d'un rhume ou fluxion sur la poitrine. Il étoit Neveu de l'Evêque de Tarbes.

*Celle du
 Pere de la
 Chaîse.*

Le Pere François de la Chaîse, Jesuite & Confesseur du Roi T. C. mourut à Paris le 20. Janvier, âgé de plus de 85. ans. Il a rempli cet important emploi de Confesseur de Sa M. près de 36. ans, il étoit auparavant Provincial de son Ordre dans la Province de Lion : Feu Mr. de Villeroy, Archevêque de Lion, qui l'estimoit beaucoup, le fit rappeler de Grenoble où il étoit Recteur pour lui donner le même emploi dans le grand College de Lion : Il étoit fils de Mr. de la Chaîse, Gentilhomme de Forêt, & de Dame N... de Rochefort : sa grand'mere étoit sœur du fameux P. Cotton, Confesseur du Roi Henri le Grand. Le Pere de la Chaîse a eu quatre freres & deux sœurs : l'aîné étoit le Marquis Dez, qui a laissé de son

son mariage avec Dame N. . . de Bardonnenche, Mr. le Comte de Souternon, Lieutenant General des Armées de France, l'Abbé de la Chaise &c. Les autres freres de ce fameux Jesuite, étoient Mr. le Comte de la Chaise, pere du Marquis de la Chaise, Capitaine des Gardes de la Porte du Roi, les Abbez d'Ambronay & du But : ses deux sœurs ont été Religieuses.

Bien des gens avoient aspiré à l'emploi de Confesseur du Roi, vaquant par la mort du Pere de la Chaise; mais Sa Majesté a déterminé son choix en faveur du Pere Viart Jesuite, qui a été Provincial de l'Ordre, & Recteur dans les Colleges de Lion & d'Avignon.

Don Francisco Bernardo de Quiros, mourut le 18. Janvier à Aix-la-Chapelle, où les bains l'avoient attiré, dans la pensée qu'ils contribueroient au rétablissement de sa santé. Il avoit été Ambassadeur d'Espagne à la Haye, & Plenipotentiaire à la Paix de Ryswick de la part du feu Roi Charles II. Il a fait aussi les fonctions d'Ambassadeur du Roi d'Espagne Philippe V. auprès de Messieurs les Etats Généraux, jusques à ce que la Republique d'Hollande, (après avoir reconnu ce Prince en qualité de legitime Souverain de la Monarchie Espagnole,) se ligua avec les autres Puissances pour le détrôner : Mr. de Quiros qui avoit prêté serment de fidélité au Roi Philippe, & soutenu ses intérêts avec beaucoup de zèle extérieur, entretenoit sous main une correspondance fort étroite avec feu l'Amirante de Castille, avec la Cour de Vienne, & il ne fut pas un de ceux qui contribuèrent

*Celle de
Mr. de Quiros.*

buerent le moins à vaincre les repugnances de feu l'Empereur Leopold de le porter à nommer l'Archiduc Charles son fils Cadet, Roi d'Espagne, sous le nom de Charles III. Le Roi Charles II. mourut le premier Octobre 1700. Philippe V. fut proclamé Roi d'Espagne le seize Novembre de la même année : mais l'Empereur ne se résolut à donner le titre de Roi à son fils qu'au mois de Septembre 1703. ayant résisté près de trois ans aux sollicitations que lui faisoient journellement les Ministres d'Angleterre, d'Hollande, & quelques mécontents Espagnols : ce fut pour lors que Mr. de Quiros dont nous anonçons la mort, changea de parti, ayant embrassé ouvertement les intérêts de la Maison d'Autriche, il eut pour récompense des Lettres de créance, pour rester aux Pais-Bas avec le caractère de Ministre du nouveau Roi nommé : c'est sur ces differents personnages que peut rouler l'éloge de ce défunt.

Don Joseph Gregorie de Roxas Evêque de Plasencia, mourut au mois de Janvier dans son Diocèse ; son caractère étoit un peu différent, ou sa conscience plus délicate que celle de Mr. de Quiros, car ce Prélat a toujours rejeté les propositions que la Maison d'Autriche lui fit faire ; même lors que l'Armée des Alliez pénétra jusques à Madrid, & rien ne put ébranler la fidélité qu'il avoit jurée à Philippe V. lors de son avènement à la Couronne : soutenant que ni la Religion ni la Politique ne pouvoient pas autoriser ces sortes de relâchemens, qui seroient d'une trop dangereuse conséquence pour tous les Souverains.

Le

des Princes, &c. Mars 1709. 227

Le Comte de Benevente Sommeiller du Corps, ou Grand Chambellan du Roi d'Espagne mourut aussi au mois de Janvier, & cette Charge qui est une des trois plus considérables de la Cour de Madrid, a été donnée au Duc d'Albe, Ambassadeur d'Espagne à la Cour de France.

Au même mois le Cardinal Coloredo mourut à Rome, & laissa un neuvième Chapeau vacant dans le sacré College.

A D D I T I O N.

M Onseigneur l'Evêque de Toul qui est en Normandie, sur les remontrances générales qui lui ont été faites, que la rigueur de la saison ayant gélé les étangs & les rivières, avoit fait mourir beaucoup de poissons, donna un Mandement le sixième Février, qui permet à ses Diocézains, à la reserve des Ecclesiastiques, des Religieux & de Religieuses, de manger de la chair pendant les Dimanches, Lundis, Mardis & J udis du Carême, jusques au Dimanche des Rameaux inclusivement, qu'à l'égard des Lundis, Mardis, & J eudis, on ne feroit qu'un repas en gras.

Mandement de Mr. de Toul pour le Carême.

La convention faite entre les Espagnols & les Portugais, de laisser les Païsans des deux Frontieres travailler librement à la culture de leurs Terres, n'a pas été du goût des autres Puissances alliées, qui vou- droient que la désolation fût générale en ce Pais là; les Ministres de l'Empereur, d'Angleterre, & de Hollande ont représenté à ceux de Portugal, que ce Traité étoit d'une dangereuse consequence, & rendoit à une espece de Neutralité. On croit même que ces Mi-
nistres

Les Alliez s'opposent à la liberté donnée aux Païsans de cultiver leurs terres.

nistres feront revoquer cet accord, ou que du moins les Troupes étrangères qui sont en Portugal, auront ordre de n'y avoir aucun égard.

*Les armées
de l'Empe-
reur mar-
chent droit à
Rome.*

Les dernières lettres que nous avons à droiture de Rome, dattées du 12. Janvier, nous ont appris que le Marquis de Prié par ordre de la Cour de Vienne, avoit sommé le Pape d'accepter les conditions de Paix offertes par l'Empereur, avant le terme fixé, qui devoit expirer le quinze du même mois; sans quoi il avoit ordre de mettre à feu & à sang l'Etat Ecclesiastique, sans épargner même la Ville de Rome. Que l'Armée qui vient de Naples sous le Commandement du Prince de Darmstadt, s'étoit approché à sept lieues de Rome, pendant que celle qui est sous les ordres du Comte de Thaun, s'est étendue dans l'Etat Ecclesiastique, où elle commet des desordres inouïs, & exige des contributions exorbitantes: L'approche de ces Troupes, & la maniere dont les Sujets du Pape sont traités, cause une allarme générale dans Rome, & ne laisse aucun lieu de douter que le St. Pere ne soit forcé à faire tout ce que la Cour Imperiale exige de lui.

Des lettres venues par la Suisse assurent que ce Traité violent & forcé avoit été signé le 15. Janvier; que le même jour Mr. de Tessé, les Cardinaux, & les autres François de distinction étoient sortis de Rome, pour s'aller embarquer à Civitavecchia: si cela se confirme, nous en donnerons un détail plus particularisé le mois prochain, le tems destiné à l'impression de cet Ouvrage ne nous permettant pas d'attendre les dépêches qui doivent nous éclaircir là-dessus.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Mars 1709.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	157
ARTICLE II. <i>France.</i>	164
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	171
ARTICLE IV. <i>Allemagne.</i>	189
ARTICLE V. <i>Pologne.</i>	193
ARTICLE VI. <i>Angleterre.</i>	197
ARTICLE VII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	209
ARTICLE VIII. <i>Litterature.</i>	210
ARTICLE IX. <i>Naissance, Mariage & Morts des Personnes Illustres.</i>	227

